

Service : Direction Commande
Publique – Ingénierie du
Bâtiment
Réf : PV/LN/MA
Tél. : 04 66 56 42 58

CS2025_03_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2025

Etaient présents (9) :

Christophe RIVENQ, Jean-Luc GIBELIN, Max ROUSTAN, Aurélie GENOLHER, Jalil BENABDILLAH, Jacques PÉPIN, Marc BENOIT, Philippe RIBOT, Thierry BAZALGETTE (suppléant de Liliane ALLEMAND)

Absents ou excusés (7) :

Lionel ANDRÉ, Monique NOVARETTI, Kathy GUYOT, Fabrice VERDIER, Claire LAPEYRONNIE, Ghislain CHASSARY, Régis BAYLE

Secrétaire de séance :

Aurélie GÉNOLHER

Objet : Avenant n°6 à la concession de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès
Autorisation de signature

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique (contrats de concession : titre II de la première partie de la partie législative, troisième partie de la partie législative et troisième partie de la partie réglementaire),

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 3135.2, R. 3135.3 et R.3135-7 relatifs aux modifications des contrats de concession,

Vu la délibération CS2020_04_08 du Comité Syndical du 3 décembre 2020 portant attribution de la délégation de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès à la S.A. KEOLIS représentée par Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale - sise 34 avenue Leonard de Vinci – 92 400 Courbevoie, agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 18 décembre 2020 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération CS2022_01_08 du Comité Syndical du 23 juin 2022 autorisant la signature d'un avenant n°1, portant sur l'adaptation de l'offre de transport sur les lignes Ales'Y 73, 610, 620, 92, 915, 93, 911, 914, 10, 81, 313, 1, 63, 310, 903 et 7D, le décalage de calendrier concernant le déploiement du service Ales'Y en covoiturage et du service de location Ales'Y à trottinette, l'adoption des tarifs de location des vélos cargo et de livraison en points-relais des vélos Ales'Y, la gestion prévisionnelle de services liés à des manifestations ponctuelles régulièrement programmées, soit

une incidence cumulée de l'avenant 1 sur le solde d'exploitation pour le SMTBA de 209 k€/convention d'origine (+0.2%) avec la S.A. KEOLIS représentée par Monsieur Frédéric BAVEREZ, Directeur exécutif France, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 16 septembre 2022 ;

Vu la délibération CS2023_01_05 du Comité Syndical du 16 mai 2023 autorisant la signature d'un avenant n°2, portant sur l'adaptation de l'offre de transport de la desserte estivale de la vallée des Gardons, des lignes Ales'Y 20, 22D, 60, 72, 220, 230, 610, 75, 78, 212, 215, 611, 612, 911, 413, 53, la modification de desserte du collège d'Anduze, l'impact des travaux du pont de Brouzen et à Saint Florent sur Auzonnet, la réalisation d'une enquête spécifique sur l'analyse des potentialités du covoiturage, soit une incidence cumulée des avenants 1 et 2 sur le solde d'exploitation du SMTBA de 994 k€/convention d'origine (+0.9%) avec la S.A. KEOLIS représentée par Monsieur Frédéric BAVEREZ, Directeur exécutif France, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 24 juillet 2023 ;

Vu la délibération CS2023_03_01 du Comité Syndical du 21 décembre 2023 autorisant la signature d'un avenant n°3, portant sur l'adaptation de l'offre de transport des lignes 902 et 910, 10, 20, 30, 230, 910, 242, 612, 245, de la desserte estivale dans la vallée des Gardons et de la desserte de Mialet pendant les travaux de purge de la falaise, l'évolution de tarification et d'indemnisation du service de covoiturage, la fin de la période de neutralisation des engagements de recettes et de fréquentation des lignes régulières et à la demande, soit une incidence cumulée des avenants 1 à 3 sur le solde d'exploitation du SMTBA de 920 k€/convention d'origine (+0.8%) avec la SA KEOLIS représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Ile-de-France et Territoires, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 12 janvier 2024 ;

Vu la délibération CS2024_01_01 du Comité Syndical du 29 avril 2024 autorisant la signature d'un avenant n°4, portant sur l'adaptation de l'offre de transport des lignes régulières concernant le changement de véhicule sur la ligne 121, l'optimisation de la desserte matinale sur la ligne 42, la suppression d'un doublage sur la ligne 410, l'optimisation de la desserte de la ligne 913, les renforts sur la ligne 20 à 7h et 18h, l'extension de la ligne 910 au lycée Dumas à 18h25, le renfort matinal sur la ligne 410, le renfort sur la ligne 72 des sorties de 16h35 au lycée Prévert, le renfort sur la ligne 42 des sorties de 16h au collège Dumas, l'extension de la ligne 914 à l'arrêt Les Mènes, la suppression du doublage d'après-midi de la ligne 512, l'extension de la ligne 310 à l'arrêt Vacquières, le renfort de la ligne 903 pour la desserte du centre Épide, la fermeture du service Ales'Y à trottinette à partir du 31 décembre 2023, le remplacement des séries d'indice pour les termes M et V dans les formules d'actualisation des prix d'unités d'œuvre, soit une incidence cumulée des avenants 1 à 4 sur le solde d'exploitation du SMTBA de 865 k€/convention d'origine (+0.8%) avec la SA KEOLIS représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Ile-de-France et Territoires, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 17 mai 2024 ;

Vu la délibération CS2025_01_07 du Comité Syndical du 9 avril 2025 autorisant la signature d'un avenant n°5, portant sur l'adaptation de l'offre de transport des lignes régulières concernant l'extension à Peyremale de la ligne 123, la déviation des lignes 121, 122, 123 et 124 suite à l'effondrement du pont de Chamborigaud, la desserte estivale dans la vallée des Gardons, la desserte du hameau Lavabreille par la ligne 11, la réorganisation de la ligne 12, le renfort de la desserte du foyer l'Oustalado par la ligne 30, la desserte de la route de Vabres par la ligne 77, la desserte du hameau de Paussan par la ligne 83 et l'optimisation du doublage, la réorganisation de

la ligne 110, l'optimisation de la desserte du collège de la Gardonnenque par les lignes 510 et 511, l'amélioration de la desserte du lycée Prévert par la ligne 710, le recalage horaire de la ligne 918, l'amélioration de la desserte de Sainte Cécile d'Andorge par la ligne 933, la réorganisation des lignes 122, 123 et 243, le recalage horaire des lignes 72, 84 et 710, le renfort à 16h de la ligne 410, la prolongation d'un an de l'expérimentation HVO, l'évolution de la gamme tarifaire Ales'y sur les lignes régulières et à la demande, l'incidence de la mise en œuvre de la nouvelle billettique Matawan, la mise en service de stationnements sécurisés pour vélos, l'adoption des tarifs complémentaires de location des vélos cargos, les incidences de ces opérations sur l'engagement sur dépenses, l'engagement sur recettes et le solde d'exploitation pour le SMTBA, soit une incidence cumulée des avenants 1 à 5 sur le solde d'exploitation du SMTBA de 727 k€/convention d'origine (+0.66%) avec la SA KEOLIS représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Ile-de-France et Territoires, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour sa filiale exploitante, Keolis Alès, dûment notifiée le 22 mai 2025 ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines dispositions de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels ;

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il convient de prendre en compte, par avenant n°6 ce qui suit :

- L'adaptation de l'offre de transport des lignes régulières concernant le renfort matinal de la ligne 410, le renfort à la sortie de 16h00 au collège Racine de la ligne 410, le renfort à la sortie de 16h00 au collège Dumas de la ligne 42, l'ajout d'un doublage pour la cantine du RPI Chamborigaud-La Vernarède-Chambon sur la ligne 113, l'extension de desserte matinale entre les gares d'Alès et Génolhac sur la ligne 124, la modification de la desserte de Soustelle sur les lignes 91, 93 et 902, le passage en service régulier et renfort horaire de la ligne 7D, le passage en service régulier et renfort horaire de la ligne 8D, la création d'une desserte TAD avec la ligne 9D, de la desserte estivale dans la vallée des Gardons avec les lignes 72, 81 et 85, la refonte des lignes à destination du marché de La Grand'Combe (lignes 112, 921, 922, 923, 925, 926, 927, 928, 929 et 931), la modification de la desserte de Lamelouze avec la ligne 93, la modification de la desserte scolaire du quartier des Cévennes avec la ligne 220, l'ajustement des temps de parcours sur les lignes 72, 84 et 710, le recalage horaires pour la sortie Lycée Jean-Baptiste Dumas à 18h sur les lignes 72, 220, 410 et 610, l'ajustements de l'offre de rentrée sur la ligne 230, l'ajustement des temps de parcours sur la ligne 41 ;
- La prolongation d'un an de l'expérimentation HVO sur les bus du réseau urbain Ales'Y ;
- L'évolution du service de covoitage avec la mise en place d'une nouvelle application en partenariat avec BlaBlaCar Daily.

Considérant que ledit avenant n°6 entraîne par rapport à l'avenant 5 les évolutions suivantes du solde d'exploitation de :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 : + 99,8 k€ HT
- Pour l'exercice 6 2025/2026 : + 183,3 k€ HT
- Pour l'exercice 7 2026/2027 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 8 2027/2028 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 9 2028/2029 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 10 2029/2030 : + 93,7 k€ HT

Soit une augmentation du solde d'exploitation sur la durée de la DSP de + 0,60 %.

Envoyé en préfecture le 31/12/2025

Reçu en préfecture le 31/12/2025

Publié le 31/12/2025



ID : 030-200003325-20251222-CS2025_03_07-DE

En conséquence, l'incidence cumulée des avenants 1 à 6 sur le solde d'exploitation du SMTBA

conduit à une augmentation de + 1,26 % sur la durée de la convention.

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical d'autoriser par délibération, le Président, à signer l'avenant n°6 joint à la présente.

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer :

- L'avenant n°6 à la délégation de service public Mobilité à contrepartie forfaitaire sur le territoire du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès avec la Société KEOLIS, représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Régions, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir de Madame Marie-Ange DEBON, Présidente Directrice Générale, agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Alès ;
- L'avenant n°6 susvisé prendra effet à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 31/12/2025

Reçu en préfecture le 31/12/2025

Publié le 31/12/2025

S²LOW

ID : 030-200003325-20251222-CS2025_03_07-DE

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président
Christophe RIVENQ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du SMTBA, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Avenant n°6

à la convention de Délégation de Service Public

entre le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès et Keolis

Entre :

Le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès (SMTBA), représenté par Monsieur Christophe RIVENQ, son Président, dûment habilité par la délibération n° du Comité syndical du

Ci-après dénommée « **l'Autorité Organisatrice** »,

D'une part,

Et

La Société KEOLIS, société anonyme au capital de 399 793 620 euros, dont le siège social est sis au 34 Avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 552 111 809, représentée par Monsieur Clément MICHEL, Directeur général France, Régions, dûment habilité à cet effet, agissant tant pour elle-même que pour le compte de sa filiale dédiée exploitante, Keolis Alès

Ci-après dénommée « **le Délégataire** »,

D'autre part,

Ci-ensemble désignés « **les Parties** ».

Après avoir exposé,

Les Parties ont signé, en date du 2 décembre 2020, une convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le territoire des 85 communes du SMTBA.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention, il est apparu nécessaire, dans l'intérêt du service délégué, de compléter certaines stipulations de la convention initiale et de l'adapter à la marge sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels conformément aux dispositions du Code de la commande publique et en particulier de ses articles R.3135-2 et R.3135-3 et R.3135-7.



Le présent avenant a pour objet de prendre en compte :

1. Adaptation de l'offre de transport des lignes régulières

- 1.1. Renfort matinal – ligne 410
- 1.2. Renfort sortie de 16h00 au collège Racine – ligne 410
- 1.3. Renfort sortie de 16h00 au collège Dumas – ligne 42
- 1.4. Ajout doublage pour la cantine RPI Chamborigaud-La Vernarède-Chambon – ligne 113
- 1.5. Extension de desserte matinale entre les gares d'Alès et Génolhac – ligne 124
- 1.6. Modification de la desserte de Soustelle – lignes 91, 93 et 902
- 1.7. Passage en service régulier et renfort horaire – ligne 7D
- 1.8. Passage en service régulier et renfort horaire – ligne 8D
- 1.9. Création d'une desserte TAD – ligne 9D
- 1.10. Desserte estivale dans la vallée des Gardons – lignes 72, 81 et 85
- 1.11. Refonte des lignes à destination du marché de La Grand Combe – lignes 112, 921, 922, 923, 925, 926, 927, 928, 929 et 931
- 1.12. Modification de la desserte de Lamelouze – ligne 93
- 1.13. Ajustement des temps de parcours – lignes 72, 84 et 710
- 1.14. Recalage horaires pour la sortie Lycée JB Dumas à 18h – lignes 72, 220, 410 et 610
- 1.15. Ajustements de l'offre de rentrée – ligne 230
- 1.16. Ajustement des temps de parcours – ligne 41
- 1.17. Optimisation des doublages du matin et du mercredi midi – ligne 81
- 1.18. Synthèse de l'impact des adaptations d'offre

2. Prolongation d'un an de l'expérimentation HVO

3. Evolution du service de covoiturage

4. La fixation de l'Engagement sur Dépenses

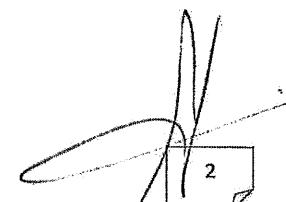
5. La fixation de l'Engagement sur Recettes et sur Fréquentations

6. Bilan financier pour le SMTBA

7. Portée de l'avenant

8. Date d'effet

Il a en conséquence été convenu ce qui suit :



2

Article 1 – L'adaptation de l'offre de transport des lignes régulières

1.1 Renfort matinal à partir de la Jasse-Bernard – ligne 410

Afin d'absorber les surcharges récurrentes de voyageurs constatées à partir de La Jasse de Bernard à St-Hilaire-de-Brethmas sur les deux courses de la ligne 410 *Euzet-Alès* permettant les arrivées avant 8h à Alès, le doublage au départ de La Ferme aux Abeilles jusqu'à Alès, en place depuis le 21 septembre 2023 est reconduit au 2 septembre 2024 (exercice 5). Ce renfort, a été maintenu au début de l'exercice 6, et retiré à partir du 29 septembre 2025 car il ne s'avérait finalement plus nécessaire.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 101,5 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 2453,4 kms en minibus.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 11,67 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 282 kms en minibus.

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 410 Renfort matin	Année 5	Année 6
Impact sur coûts de conduite	2 770,95 €	318,50 €
Impact sur coûts kilométriques	883,22 €	101,52 €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	3 654,17 €	420,02 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 836,88 €	441,02 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.1 du présent avenant.

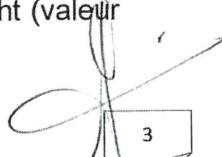
1.2 Renfort sortie de 16h00 au collège Racine – ligne 410

Le doublage mis en place entre le collège et Saint Hilaire de Brethmas (le lundi, mardi, jeudi et vendredi), depuis le 3 octobre 2024, ceci afin de pallier la surcharge récurrente constatée sur la ligne 410 Alès-Euzet lors de la sortie du collège Racine à 16h, est prolongé à l'identique en année 6 jusqu'au 3 octobre 2025, puis maintenu uniquement le lundi et le mardi, jours de la semaine où il reste nécessaire.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 66,06 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 225,17 kms en minicar.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants :
 - Une augmentation de + 55 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 020 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :


 A handwritten signature in black ink is written over a small rectangular box containing the number '3'.

Ligne 410 - Renfort Racine

	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	1 803,53 €	1 501,50 €
Impact sur coûts kilométriques	392,06 €	326,40 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	2 195,58 €	1 827,90 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 305,36 €	1 919,30 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.2 du présent avenant.

1.3 Renfort sortie de 16h00 au collège Dumas – ligne 42

Afin de pallier les sureffectifs enregistrés les lundis, mardis et vendredis sur la ligne 42 *Méjannes les Alès-collège Jean-Baptiste Dumas* à la sortie de 16h au collège, un doublage en minicar a été mis en œuvre entre l'établissement et la commune de Mons, à partir du 6 novembre 2023 (exercice 4), puis reconduit à l'identique au 2 septembre 2024 (exercice 5). Le doublage, prolongé au début de l'exercice 6, a été suspendu les lundi et mardi depuis le 29 septembre 2025, mais reste en fonctionnement le vendredi, seul jour de la semaine où son utilité est avérée.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 58,86 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 412,57 kms en minicar.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 26,10 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 626,29 kms en minicar.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants:
 - Une augmentation de + 19,62 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 470,86 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 42 Doublage sortie 16h vendredi	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	712,40 €	535,60 €
Impact sur coûts kilométriques	200,41 €	150,67 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	912,81 €	686,27 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	958,45 €	720,59 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.3 du présent avenant.

1.4 Ajout doublage pour la cantine RPI Chamborigaud-La Vernarède-Chambon – ligne 113

En raison du transfert d'une classe de Chamborigaud vers la Vernarède, le nombre de scolaires amenés à utiliser la ligne pour se rendre à la cantine de Chamborigaud à l'heure du midi pouvait, selon les jours, être supérieur aux effectifs transportés sur les trajets du matin et du soir. Le véhicule affecté sur la ligne 113 *RPI Chamborigaud-La Vernarède-Chambon* n'ayant pas la capacité suffisante, un doublage a été mis en place les premiers jours de la rentrée en concertation avec les élus de ces communes. A partir du 4 octobre 2024, ce doublage a été mis en place certains jours uniquement, sur demande de la Mairie de la Vernarède. Celui-ci a été activé à 9 reprises au cours de l'année scolaire 2024-2025 et aux dates suivantes : 02/09/2024 – 03/09/2024 – 05/09/2024 – 06/09/2024 – 09/09/2024 – 10/09/2024 – 04/10/2024 – 20/12/2024 – 04/04/2025

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 23,70 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 401,40 kms en minicar.

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 113 - Doublage cantine RPI	Année 5
Impact sur coûts de conduite	647,01 €
Impact sur coûts kilométriques	72,25 €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	719,26 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	755,23 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.4 du présent avenant.

1.5 Extension de la desserte matinale entre les gares d'Alès et Génolhac – ligne 124

En raison de la suppression d'un service TER IIO entre Alès et Mende tous les matins du mardi au vendredi, la ligne 124 *Génolhac-Portes* est prolongée jusqu'à Alès en période scolaire, et renforcée en périodes petites vacances scolaires et été. Ceci afin d'assurer un maintien de service pour les personnes handicapées en accompagnement au sein de l'ESAT de la Cézarenque (Concoules). Cette modification entre en vigueur à compter du 17 décembre 2024.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 155,20 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 1 975 kms en autocar.
 - Une augmentation de + 4 125,60 kms en minibus.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 213,30 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 3 500 kms en autocar.
 - Une augmentation de + 4 660,40 kms en minibus.

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 124 - Extension Alès-Génolhac	Année 5	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	4 236,96 €	5 823,09 €
Impact sur coûts kilométriques	2 591,22 €	3 637,74 €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	6 828,18 €	9 460,83 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	7 169,58 €	9 933,88 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.5 du présent avenant.

1.6 Modification de la desserte de Soustelle - lignes 91, 93 et 902

A la demande de parents d'élèves de Soustelle, les lignes, 93 *Lamelouze-Cendras* et lignes 902 *Lamelouze-La Grand Combe* sont modifiées afin de desservir les hameaux du Sollier et de la Croix des Vents. Afin de pallier les possibles sureffectifs entre les arrêts *Malataverne* et *La Blaquièrre*, et de délester la charge de voyageurs de la ligne 902, l'itinéraire de la ligne 91 *Saint-Paul-la-Coste-Cendras-Alès* est également modifié. Ces mesures sont entrées en vigueur à compter du 9 décembre 2024 pour les lignes 91 et 902, et du 6 janvier 2025 pour la ligne 93.

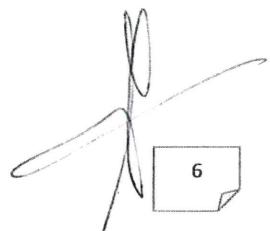
La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une diminution de – 50,04 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 217 kms en minicar.
 - Une diminution de – 332 kms en véhicule léger.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une diminution de – 78,60 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 313,20 kms en minicar.
 - Une diminution de – 552 kms en véhicule léger.

Il en résulte pour le Déléguataire l'économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020)

Lignes 91, 93 et 902 - Desserte Soustelle	Année 5	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 1 366,09 €	- 2 145,78 €
Impact sur coûts kilométriques	- 129,20 €	- 199,58 €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	-1 495,29 €	-2 345,36 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-1 570,06 €	-2 462,63 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.6 du présent avenant.



1.7 Passage en service régulier et renfort horaires - ligne 7D

A la demande d'habitants des quartiers du Rieu et de Conilhères à Alès, la ligne 7D *Le Rieu-Gare routière d'Alès* est modifiée et renforcée afin de proposer une offre régulière de 4 allers-retours par jour du lundi au samedi toute l'année, devenant ainsi la ligne 7 *Le Rieu-Conilhères-Barbusse*. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 12 mai 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 563,97 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 10 256,3 kms en véhicule léger.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 1 505,53 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 28 473 kms en véhicule léger.

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 7 - Service régulier et renfort	Année 5	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	15 396,38 €	41 100,97 €
Impact sur coûts kilométriques	1 846,13 €	5 125,14 €
Impact sur MAD véhicules	1 193,40 €	3 200,00 €
sous-total	18 435,91 €	49 426,11 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	19 357,71 €	51 897,41 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.7 du présent avenant.

Il convient par ailleurs d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégataire :

- pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - 673 voyages annuels supplémentaires
 - 254 €ht de recettes-titres supplémentaires
- pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - 1 805 voyages annuels supplémentaires
 - 680 €ht de recettes-titres supplémentaires

1.8 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 8D

A la demande d'habitants du quartier du Brésis à Alès, la ligne à la demande 8D *Brésis-Gare routière d'Alès* est modifiée et renforcée afin de proposer une offre régulière de 4 allers-retours par jour du lundi au samedi toute l'année, devenant ainsi la ligne 8 *Brésis-Barbusse*. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 12 mai 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 414,30 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 5 936,20 kms en véhicule léger.
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 1 108,30 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 16 134,90 kms en véhicule léger.



7

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 8 - Service régulier et renfort	Année 5	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	11 310,48 €	30 256,59 €
Impact sur coûts kilométriques	1 068,52 €	2 904,28 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	12 379,00 €	33 160,87 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	12 997,95 €	34 818,92 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.8 du présent avenant.

Il convient par ailleurs d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégataire :

- pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - 551 voyages annuels supplémentaires
 - 208 €ht de recettes-titres supplémentaires
- pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - 1 477 voyages annuels supplémentaires
 - 557 €ht de recettes-titres supplémentaires

1.9 Crédation d'une desserte TAD : ligne 9D

A la demande d'habitants du quartier de Bruèges à Alès, une ligne à la demande 9D *Bruèges-Gare routière d'Alès* est créée proposant ainsi sur réservation 2 allers-retours par jour du lundi au vendredi toute l'année. Cette nouvelle offre est entrée en vigueur à compter du 23 juin 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention, sur la base du prix contractuel de la course 9D de 20,96 €ht et avec l'hypothèse d'un taux de déclenchement des courses de 10% :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation des charges prévisionnelles d'exploitation du TAD de 572,21 €ht (valeur 2020)
- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation des charges prévisionnelles d'exploitation du TAD de 2 200,80 €ht (valeur 2020)

Il en résulte pour le Délégataire la charge prévisionnelle d'exploitation TAD supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 9D - TAD Bruèges	Année 5	Année 6 et suivantes
TAD	544,96 €	2 096,00 €
Coût de production prévisionnel TAD		
Impact sur Engagement de dépenses TAD (yc marge et charges de structure)	572,21 €	2 200,80 €

L'impact détaillé de ces modifications sont donnés en annexe 1.9 du présent avenant.

Il convient donc d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégataire :

- pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - 26 voyages annuels supplémentaires
 - 9,80 €ht de recettes-titres supplémentaires
- pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - 100 voyages annuels supplémentaires
 - 37,70 €ht de recettes-titres supplémentaires

1.10 Desserte estivale 2025 dans la vallée des Gardons – lignes 72, 81 et 85

A la demande de la SPL Alès Cévennes Tourisme et des partenaires du territoire, le SMTBA a renouvelé en 2025 la desserte estivale mise en place depuis l'été 2022 qui vise à favoriser la mobilité touristique entre Alès et les communes environnantes à destination des équipements de loisirs.

L'offre déployée du lundi au samedi pour la période du 5 juillet au 30 août 2025 comprend :

- La mise en œuvre de la ligne 85 *Navette des Gardons*, exploitée en minicar, avec 3 allers-retours entre Corbès et Saint-Jean du Gard en passant par la grotte de Trabuc
- L'ajout de 3 allers-retours quotidiens entre Alès et Anduze sur les lignes 72 *Alès-st Jean du Gard* et 81 *Alès-st Jean du Gard*.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - Une augmentation de + 701,08 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 12 008,50 kms en minicar,
 - Une augmentation de + 3 501,50 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

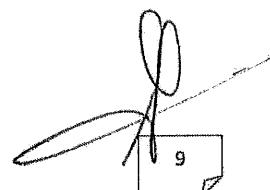
Lignes 72, 81 et 85 - Desserte estivale des Gardons		Année 5
Impact sur coûts de conduite		19 139,48 €
Impact sur coûts kilométriques		5 803,56 €
Impact sur MAD véhicules		- €
sous-total		24 943,04 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)		26 190,20 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.10 du présent avenant.

Ce renfort de desserte estivale génère un gain attendu de 2 700 voyages supplémentaires et de 2 500 €ht de recettes-titres supplémentaires sur la période.

Il convient donc d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégataire :

- pour l'exercice 5 2024/2025 :
 - 2 700 voyages annuels supplémentaires
 - 2 500 €ht de recettes-titres supplémentaires



9

1.11 Refonte des lignes de marché à destination de La Grand Combe – lignes 921, 922, 923, 925, 926, 927, 928 et 929

Dans l'objectif d'améliorer l'attractivité de l'offre des lignes à destination du marché de La Grand Combe, les lignes 112 *La Vernarède-Portal*, 921 *Champclauson-Portal*, 922 *Champclauson-Portal*, 923 *La Favède-Portal* et 931 *La Levade-Portal* ont été reconstruites. La numérotation des lignes a également été harmonisée, induisant la suppression des numéros 112 et 931. Ce sont désormais 8 lignes (921 *Champclauson-Portal*, 922 *L'Arboux-Portal*, 923 *L'Habitarelle-Portal*, 925 *Les Ribes-Portal*, 926 *La Vernarède-Portal*, 927 *Le Pradel-Portal*, 928 *Branoux-Portal* et 929 *Le Galissard-Portal*) qui permettent de rejoindre le marché, répondant ainsi à des demandes de certains secteurs tout en proposant des temps de trajet plus attractifs, et une meilleure lisibilité globale de ce service. Cette nouvelle offre est entrée en vigueur à compter du 01/09/2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 49,49 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 1 294,40 kms en minicar,
 - Une augmentation de + 1 734,80 kms en véhicule léger.

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Refonte lignes de marché LGC	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	1 351,08 €
Impact sur coûts kilométriques	- 101,94 €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	1 249,13 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 311,59 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.11 du présent avenant.

Cette modification génère un gain attendu de 1 420 voyages supplémentaires et de 535 €ht de recettes-titres supplémentaires pour l'année 6 et les suivantes.

Il convient donc d'intégrer aux engagements respectifs de fréquentation et de recettes du Délégataire :

- pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - 1 420 voyages annuels supplémentaires
 - 535 €ht de recettes-titres supplémentaires

1.12 Modification de la desserte de Lamelouze - ligne 93

En raison de la dangerosité de l'arrêt Montadette soulevée par les familles du secteur, le terminus de la ligne 93 *Lamelouze-Cendras* est déplacé au hameau du Crouzet, à un emplacement plus sécuritaire. Cette mesure est entrée en vigueur à partir du 1er septembre 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 9,20 heures-conducteurs,
 - Une augmentation de + 607,20 kms en véhicule léger.

10

Il en résulte pour le Délégataire la charge d'exploitation supplémentaire suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 93 - Desserte Lamelouze	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	251,16 €
Impact sur coûts kilométriques	109,30 €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	360,46 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	378,48 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.12 du présent avenant.

1.13 Ajustement des temps de parcours - lignes 72, 84 et 710

Dans le cadre de l'étude sur la ponctualité de la ligne 73 *Boisset et Gaujac-collège d'Anduze*, sur laquelle des retards récurrents ont été constatés à la rentrée de septembre 2024, les horaires des courses du matin des lignes 72 *St Jean du Gard-Anduze-Alès*, 84 *Anduze-Mialet*, 710 *Lasalle-Anduze* ont été ajustés afin de garantir un meilleur enchaînement avec les services de la ligne 73. Cette mesure a été mise en place à compter du 30 septembre 2024 (exercice 5) et est reconduite pour l'exercice 6 et les suivants car cela s'avère toujours nécessaire.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 et les suivants :
 - Une augmentation de + 101,50 heures-conducteurs.

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Lignes 72, 84, 710 - Recalage horaires	Année 6 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	2 770,95 €
Impact sur coûts kilométriques	- €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	2 770,95 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 909,50 €

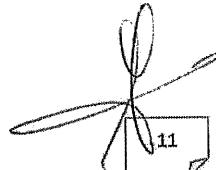
Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.13 du présent avenant.

1.14 Recalage horaires pour la sortie Lycée JB Dumas à 18h – lignes 72, 220, 410 et 610

Certains horaires au départ du lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès ne permettent pas aux lycéens, dont les cours se tiennent dans les bâtiments les plus éloignés de l'entrée de l'établissement, de rejoindre l'arrêt de bus dans les temps. Les horaires des lignes 72 *Saint Jean du Gard-Alès*, 220 *Saint Julien les Rosiers-Alès*, 410 *Euzet-Alès* et 610 *Quissac-Alès* sont recalés sur la sortie de 18h afin de permettre un horaire de prise en charge plus adapté. Ces modifications sont entrées en vigueur à compter du 3 novembre 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 22 heures-conducteurs.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants :
 - Une augmentation de + 27,60 heures-conducteurs.



Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Lignes 72, 220, 410, 610 - Recalage 18h JBD	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	600,60 €	753,48 €
Impact sur coûts kilométriques	- €	- €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	600,60 €	753,48 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	630,63 €	791,15 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.14 du présent avenant.

1.15 Ajustement de l'offre de rentrée - ligne 230

La ligne 230 *Bessèges-Alès* voit ses horaires ajustés à 16h au départ d'Alès afin de garantir la bonne tenue des correspondances à l'arrêt Argilliers sur la commune de Saint-Ambroix. Ces modifications sont entrées en vigueur à compter du 3 novembre 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 18,30 heures-conducteurs.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants :
 - Une augmentation de + 23 heures-conducteurs.

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 230 - Avancement 16h	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	499,59 €	627,90 €
Impact sur coûts kilométriques	- €	- €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	499,59 €	627,90 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	524,57 €	659,30 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.15 du présent avenant.

1.16 Ajustement des temps de parcours - ligne 41

La ligne 41 *Méjannes les Alès-Alès* voies horaires ajustés pour une meilleure prise en compte des temps de parcours et des correspondances. Ces modifications sont entrées en vigueur à compter du 3 novembre 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une augmentation de + 26,83 heures-conducteurs.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants :
 - Une augmentation de + 33,60 heures-conducteurs.

12

Il en résulte pour le Délégataire la charge supplémentaire d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020) :

Ligne 41 - Recalages temps parcours	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	732,46 €	917,28 €
Impact sur coûts kilométriques	- €	- €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	732,46 €	917,28 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	769,08 €	963,14 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.16 du présent avenant.

1.17 Optimisation des doublages du matin et du mercredi midi – ligne 81

La ligne 81 *Saint Jean du Gard-Alès* a fait l'objet d'une étude en début d'année scolaire, démontrant que l'offre proposée sur les services pour la rentrée de 8h aux établissements scolaires d'Alès, ainsi que sur les retours du mercredi midi, était surdimensionnée par rapport aux usages réels. La suppression des doublages accompagnée d'un recalage horaire de quelques minutes sur la ligne 61 *Saint Christol lez Alès-Alès* a donc permis d'optimiser les enchaînements et le fonctionnement de ces dessertes. Ces modifications sont entrées en vigueur à compter du 3 novembre 2025.

La modification mise en œuvre représente par rapport à l'offre prévue à la convention :

- Pour l'exercice 6 2025/2026 :
 - Une diminution de – 177,50 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 5 638,70 kms en autocar.
- Pour l'exercice 7 2026/2027 et les suivants :
 - Une diminution de – 222,10 heures-conducteurs,
 - Une diminution de – 7 054 kms en autocar.

Il en résulte pour le Délégataire l'économie de charge d'exploitation suivante en €ht (valeur 2020)

Lignes 61, 81 - Optimisations doublages	Année 6	Année 7 et suivantes
Impact sur coûts de conduite	- 4 845,75 €	- 6 063,33 €
Impact sur coûts kilométriques	- 3 157,67 €	- 3 950,24 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	-8 003,42 €	-10 013,57 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-8 403,59 €	-10 514,25 €

Les horaires et l'impact détaillé de ces modifications sur les unités d'œuvre sont donnés en annexe 1.17 du présent avenant.

1.18 Synthèse de l'impact des adaptations d'offre

Au total, ces adaptations d'offres représentent pour le Délégataire les évolutions suivantes :

- de son engagement de dépenses sur les Lignes Régulières et TAD à €ht (valeur 2020) :

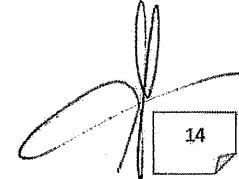
Impact sur Engagements de dépenses LR et TAD (en €ht)	Année 5 01/09/24	Année 6 01/09/25	Année 7 01/09/26	Année 8 01/09/27	Année 9 01/09/28	Année 10 01/09/29
	31/08/25	31/08/26	31/08/27	31/08/28	31/08/29	31/08/30
Article 1 Adaptations d'offre de service LR et TAD						
1.1 Renfort matinal - ligne 410	3 837	441	0	0	0	0
1.2 Renfort sortie de 16h00 au collège Racine - ligne 410	0	2 305	1 919	1 919	1 919	1 919
1.3 Renfort sortie de 16h00 au collège Durmaz - ligne 42	2 162	958	721	721	721	721
1.4 Ajout doublage pour la cantine RPI Chamborigaud-La Vernarede-Chambon - ligne 113	755	0	0	0	0	0
1.5 Extension de desserte matinale entre les gares d'Alès et Génolhac - ligne 124	7 170	9 934	9 934	9 934	9 934	9 934
1.6 Modification de la desserte de Soustelle - lignes 91, 93 et 902	-1 570	-2 463	-2 463	-2 463	-2 463	-2 463
1.7 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 7D	19 358	51 897	51 897	51 897	51 897	51 897
1.8 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 8D	12 998	34 819	34 819	34 819	34 819	34 819
1.9 Crédit d'une desserte TAD - ligne 9D	572	2 201	2 201	2 201	2 201	2 201
1.10 Desserte estivale dans la vallée des Gardons - lignes 72, 81 et 85	26 190	0	0	0	0	0
1.11 Refonte des lignes à destination du marché de La Grand Combe - lignes 112, 921, 922, 9	0	1 312	1 312	1 312	1 312	1 312
1.12 Modification de la desserte de Lamelouze - ligne 93	0	378	378	378	378	378
1.13 Ajustement des temps de parcours - lignes 72, 84 et 710	0	2 909	2 909	2 909	2 909	2 909
1.14 Recalage horaires pour la sortie Lycée JB Dumas à 18h - lignes 72, 220, 410 et 610	0	631	791	791	791	791
1.15 Ajustements de l'offre de rentrée - ligne 230	0	525	659	659	659	659
1.16 Ajustements des temps de parcours - ligne 41	0	769	963	963	963	963
1.17 Optimisation des doublages du matin et du mercredi midi - ligne 81	0	-8 404	-10 514	-10 514	-10 514	-10 514
Ss-Total-Article 1 Engagement de dépenses LR (Dfo)	71 471	98 214	95 527	95 527	95 527	95 527

- de son engagement sur les fréquentations des Lignes Régulières et TAD :

Impact sur Engagements de fréquentations LR et TAD	Année 5 01/09/24	Année 6 01/09/25	Année 7 01/09/26	Année 8 01/09/27	Année 9 01/09/28	Année 10 01/09/29
	31/08/25	31/08/26	31/08/27	31/08/28	31/08/29	31/08/30
Article 1 Adaptations d'offre de service LR et TAD						
1.7 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 7D	673	1 805	1 805	1 805	1 805	1 805
1.8 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 8D	551	1 477	1 477	1 477	1 477	1 477
1.9 Crédit d'une desserte TAD - ligne 9D	26	100	100	100	100	100
1.10 Desserte estivale dans la vallée des Gardons - lignes 72, 81 et 85	2 700	0	0	0	0	0
1.11 Refonte des lignes à destination du marché de La Grand Combe - lignes 112, 921, 922, 923, 9	0	1 420	1 420	1 420	1 420	1 420
Ss-Total-Article 1 Engagement de fréquentations LR et TAD	3 951	4 802				

- de son engagement sur les recettes des Lignes Régulières et TAD en €ht :

Impact sur Engagements de recettes LR et TAD (en €ht)	Année 5 01/09/24	Année 6 01/09/25	Année 7 01/09/26	Année 8 01/09/27	Année 9 01/09/28	Année 10 01/09/29
	31/08/25	31/08/26	31/08/27	31/08/28	31/08/29	31/08/30
Article 1 Adaptations d'offre de service LR et TAD						
1.7 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 7D	254	680	680	680	680	680
1.8 Passage en service régulier et renfort horaire - ligne 8D	208	557	557	557	557	557
1.9 Crédit d'une desserte TAD - ligne 9D	10	38	38	38	38	38
1.10 Desserte estivale dans la vallée des Gardons - lignes 72, 81 et 85	2 500	0	0	0	0	0
1.11 Refonte des lignes à destination du marché de La Grand Combe - lignes 112, 921, 922, 923, 9	0	535	535	535	535	535
Ss-Total-Article 1 Engagement de recettes LR et TAD (en €ht)	2 971	1 810				



14

Article 2 – Prolongation d'un an de l'expérimentation HVO

Dans le cadre de la poursuite de la transition énergétique amorcée en 2019 avec l'introduction de trois navettes électriques au centre-ville d'Alès, Ales'Y a initié en septembre 2023 une phase de test du biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée) sur ses autobus urbains, initialement prévue pour un an et prolongée d'une année supplémentaire en septembre 2024.

Ce biocarburant équipe désormais les 12 autobus diesel du réseau urbain, opérant sur les lignes Ales'Y 1 Tamaris-La Miraillette, 2 Hôpital-Gare routière, 3 Roussel-Malraux et 4 La Royale-Hôpital.

Après deux années d'expérimentation, les résultats demeurent positifs : l'utilisation du HVO a permis de diminuer les émissions de CO2 de 920 tonnes tout en élargissant le panel des sources d'énergie pour les transports urbains. Aucun souci mécanique ni excès de consommation n'a été relevé durant cette période.

Fort de ces constats, et dans une volonté de continuer à limiter l'empreinte environnementale du réseau, le SMTBA a choisi de prolonger l'usage du HVO du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Le différentiel de coût entre le HVO et le gazole reste fixé à 0,11 €HT par litre (tarif 2025/2026).

Pour la période 2025/2026, la consommation annuelle estimée pour les quatre lignes Ales'Y s'établit à 141 009 litres. L'adoption du HVO sur ces lignes engendre un surcoût d'exploitation annuel de 15 510,95 €HT (valeur 2025/2026) pour l'exploitant, ce qui correspond à 13 400,38 €HT en valeur 2020.

Il en résulte pour le délégataire la charge d'exploitation suivante en €ht pour l'exercice 6 2025/2026 :

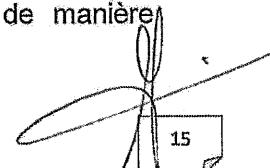
Impact sur les charges de fonctionnement LR (en €ht)	Année 6 01/09/25 31/08/26
Article 2- Prolongation expérimentation HVO	
Impact sur coûts carburant	13 400

Article 3 – Evolution du service de covoiturage

Depuis septembre 2022, et en particulier au cours des années 4 et 5 de la DSP, l'utilisation du service Ales'Y en Covoiturage a connu un développement marqué. La fréquentation est passée de 1000 passagers transportés par an à plus de 18 000 par an (période mai 2024 - avril 2025). Une évolution qui met en lumière l'attractivité de l'offre de covoiturage et la demande existante sur le territoire.

Pour autant, en parallèle de cette augmentation, le SMTBA a constaté la nécessité de réorienter le dispositif existant vers une solution plus moderne et à même de répondre aux besoins des usagers existants et potentiels. Deux constats en particulier se sont imposés :

- Le besoin d'adaptation du service aux pratiques actuelles, les trajets réalisés s'effectuant majoritairement en dehors des lignes pré définies ;
- Les limites de l'application, initialement conçue pour un covoiturage en ligne et présentant des dysfonctionnements récurrents, qui ne permet plus de répondre de manière suffisamment satisfaisante aux attentes des usagers



Afin de garantir une meilleure flexibilité et une adéquation renforcée entre le service et les usages, le SMTBA a donc décidé de faire évoluer le service de covoiturage vers une solution porte à porte sur son territoire.

Le délégataire a, à cette fin, procédé à une consultation des principaux acteurs du secteur. À l'issue de cette consultation, le choix s'est porté sur la solution proposée par la société BlaBlaCar Daily à compter du 19/05/2025. Cette solution est expérimentée sur les années 5 et 6 de la DSP, pour vérifier l'adaptation du concept avec les besoins du territoire, et mieux comprendre les impacts d'une telle solution sur les projections à plus long-terme.

Pour faciliter la transition pour l'ensemble des usagers existants du service Ales'Y en Covoiturage, les conditions d'utilisation du service public de covoiturage sont inchangées par rapport à l'année 4, pour les conducteurs comme pour les passagers :

- Gratuité des trajets pour les passagers : la gratuité est donc temporairement prolongée pour l'année 5 et l'année 6.
- Indemnisation fixée à 2 € par trajet et par passager pour les conducteurs, quelle que soit la distance réalisée.

3.1 Impact sur les voyages prévisionnels du covoiturage public Ales'Y

A la suite de la mise en œuvre du nouveau service de covoiturage porte à porte, il est nécessaire d'ajuster les prévisions de voyages (conducteurs et passagers) pour les exercices 5 2024-2025, et 6 2025-2026. Le délégataire s'engage ainsi sur une progression significative, avec une augmentation attendue de 140 % du nombre de voyages prévisionnels pour l'année 6, comparativement aux projections contractuelles issues de l'avenant 5.

Il est à noter également une évolution sensible du taux de groupage prévisionnel, passant de 1,6 à 1,9 avec la mise en place du covoiturage porte à porte, liée à la meilleure adéquation du service avec les attentes et pratiques des utilisateurs. Les passagers transportés seront donc proportionnellement plus nombreux, à nombre de conducteurs équivalent.

Il en résulte la modification suivante des prévisions de voyages covoiturage dans la convention :

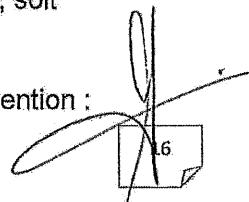
	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26
Impact sur les voyages Covoiturage		
Article 3- Evolution du service de Covoiturage		
Révision des voyages covoiturage	1 121	18 799

3.2 Impact sur les recettes d'exploitation prévisionnelles du covoiturage public Ales'Y

Afin de faciliter le passage de l'application Ales'Y en covoiturage à la nouvelle application BlaBlaCar Daily, la mesure de gratuité pour les passagers est prolongée temporairement en années 5 et 6.

Les recettes de titres prévisionnelles sont donc portées à zéro pour les années 5 et 6, soit jusqu'à la fin de la période d'expérimentation.

Il en résulte la modification suivante des prévisions recettes covoiturage dans la convention :



Impact sur les recettes de vente de titres Covoiturage (en €ht)	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26
Article 3- Evolution du service de Covoiturage		
Recettes de titres Covoiturage	-24 101	-30 474

3.3 Impact sur les charges prévisionnelles du covoiturage public Ales'Y

Le déploiement de la solution BlaBlaCar Daily entraîne pour le SMTBA l'apparition de nouveaux postes de dépenses, notamment liés au paramétrage de la plateforme, au suivi des données (reporting), à l'accompagnement global du projet ainsi qu'à la promotion du service de covoiturage auprès du public.

À ces frais fixes annuels s'ajoute la commission prélevée par BlaBlaCar, fixée à 0,40 € HT par trajet (passager) effectué via la plateforme. Par ailleurs, les nouveaux engagements pris sur la fréquentation impliquent de facto une augmentation du budget alloué à l'indemnisation des conducteurs. L'augmentation de la fréquentation décrite au paragraphe 3.1 implique une augmentation des indemnités versées aux conducteurs proportionnelle à l'augmentation des passagers transportés.

En revanche, à compter de l'entrée en service de l'application BlaBlaCar Daily, les frais relatifs à la garantie retour visant à assurer la prise en charge des usagers en cas d'absence de conducteur sont annulés, la garantie retour faisant désormais partie intégrante de la prestation de BlaBlaCar Daily. Par ailleurs, pour l'année 6, le budget d'actions de promotion du service de covoiturage du délégataire a été ajusté à la baisse pour tenir compte des actions réalisées par BlaBlaCar Daily. Ces ajustements budgétaires viennent compenser partiellement l'augmentation des charges induites par l'intégration de la nouvelle solution de covoiturage.

Le nouveau système de covoiturage porte à porte modifie donc les charges prévisionnelles d'exploitation du service de covoiturage de la façon suivante :

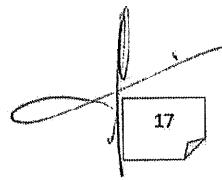
Impact sur les charges de fonctionnement Covoiturage (en €ht)	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26
Article 3- Evolution du service de Covoiturage		
Charges de fonctionnement Covoiturage	7 157	43 031

A noter que pour l'année 6, l'augmentation des indemnités versées aux conducteurs du fait de l'augmentation de la fréquentation représente environ 60% de l'augmentation du budget prévisionnel.

Les impacts détaillés des incidences de la mise en place de la nouvelle solution de covoiturage porte à porte figurent en annexe 2 du présent avenant.

Article 4- La fixation de l'Engagement sur Dépenses

En application des articles 1, 2 et 3 du présent avenant, l'engagement sur les dépenses Dfo qui figure à l'article 25 de la convention est modifié comme suit :



DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT									
Avenant 6 (En € H.T.)	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total
ED Issu de l'avenant 5	8 095 173	12 404 796	12 664 910	12 636 468	12 591 325	12 700 813	12 770 769	12 772 951	12 862 582	12 842 554	122 342 341
Article 1 Adaptations d'offre de service LR + TAD	-	-	-	-	71 471	98 214	95 527	95 527	95 527	95 527	551 794
Article 2 Prolongation expérimentation HVO	-	-	-	-	-	13 400	-	-	-	-	13 400
Article 3 Evolution du service de covoiturage	-	-	-	-	7 157	43 031	-	-	-	-	50 188
Modifications apportées par l'avenant 6	-	-	-	-	78 629	154 645	95 527	95 527	95 527	95 527	615 383
ED Issu de l'avenant 6	8 095 173	12 404 796	12 664 910	12 636 468	12 669 954	12 855 458	12 866 296	12 868 479	12 959 109	12 939 081	122 957 724

Les annexes 5, 6 et 7 de la convention de DSP sont modifiées en conséquence et figurent en annexe 3 du présent avenant.

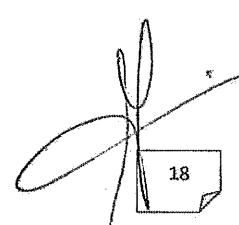
Article 5 - La fixation de l'Engagement sur Recettes et sur Fréquentations

En application de l'article 1 du présent avenant, les engagements sur les recettes Rfo et les fréquentations qui figurent à l'article 24 de la convention sont modifiés comme suit :

DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES RECETTES									
Avenant 6 (En € H.T.)	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total
ER Issu de l'avenant 5	689 014	1 126 381	1 171 779	1 142 507	1 189 590	1 221 369	1 245 517	1 268 242	1 277 205	1 286 401	11 618 005
Article 1 Adaptations d'offre de service LR + TAD	-	-	-	-	2 971	1 810	1 810	1 810	1 810	1 810	12 020
Article 3 Evolution du service de covoiturage	-	-	-	-	-24 101	-30 474	-	-	-	-	54 574
Modifications apportées par l'avenant 6	-	-	-	-	-21 129	-28 664	1 810	1 810	1 810	1 810	42 554
ER Issu de l'avenant 6	689 014	1 126 381	1 171 779	1 142 507	1 168 460	1 192 706	1 247 327	1 270 051	1 279 015	1 288 210	11 575 451

DSP SMTBA/Keolis 2021-2030		ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES FREQUENTATIONS									
Objet de la modification	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total
EF Issu de l'avenant 5	1 733 092	2 839 342	2 967 993	2 879 051	2 965 103	3 045 462	3 115 563	3 182 722	3 202 880	3 223 350	29 154 558
Article 1 Adaptations d'offre de service LR + TAD	-	-	-	-	3 951	4 802	4 802	4 802	4 802	4 802	27 961
Article 3 Evolution du service de covoiturage	-	-	-	-	1 121	18 799	-	-	-	-	19 920
Modifications apportées par l'avenant 6	-	-	-	-	5 072	23 601	4 802	4 802	4 802	4 802	47 881
EF Issu de l'avenant 6	1 733 092	2 839 342	2 967 993	2 879 051	2 970 174	3 069 063	3 120 366	3 187 524	3 207 682	3 228 152	29 202 439

L'annexe 10 de la convention de DSP est modifiée en conséquence et figure en Annexe 4 du présent avenant.



18

Article 6 – Bilan financier pour le SMTBA

Au titre de l'avenant 5, le bilan financier en K€ HT pour le SMTBA était le suivant :

DSP SMTBA/Keolis	Solde d'exploitation pour le SMTBA										
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total
Contrepartie forfaitaire payée au délégataire (Engagement sur dépenses)	8 095	12 405	12 665	12 636	12 591	12 701	12 771	12 773	12 863	12 843	122 342
Recettes d'exploitation encaissées par le SMTBA (Engagement sur recettes)	689	1 126	1 172	1 143	1 190	1 221	1 246	1 268	1 277	1 286	11 618
Solde d'exploitation du SMTBA - avenant 5	7 406	11 278	11 493	11 494	11 402	11 479	11 525	11 505	11 585	11 556	110 724

Au titre de l'avenant 6, le bilan financier en K€ HT pour le SMTBA est le suivant :

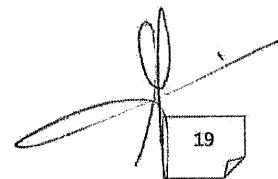
DSP SMTBA/Keolis	Solde d'exploitation pour le SMTBA										
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total
Contrepartie forfaitaire payée au délégataire (Engagement sur dépenses)	8 095	12 405	12 665	12 636	12 669	12 853	12 864	12 866	12 956	12 936	122 946
Recettes d'exploitation encaissées par le SMTBA (Engagement sur recettes)	689	1 126	1 172	1 143	1 168	1 193	1 247	1 270	1 279	1 288	11 575
Solde d'exploitation du SMTBA - avenant 6	7 406	11 278	11 493	11 494	11 501	11 661	11 617	11 596	11 677	11 648	111 371

Par rapport à l'avenant 5, la mise en œuvre de l'avenant 6 se traduit pour le SMTBA, par les évolutions suivantes du solde d'exploitation :

- Pour l'exercice 5 2024/2025 : + 99,8 k€ HT
- Pour l'exercice 6 2025/2026 : + 183,3 k€ HT
- Pour l'exercice 7 2026/2027 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 8 2027/2028 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 9 2028/2029 : + 93,7 k€ HT
- Pour l'exercice 10 2029/2030 : + 93,7 k€ HT

Soit une augmentation du solde d'exploitation de 657,9k€ (+0,60 %) sur la durée de la convention.

En conséquence, l'incidence cumulée des avenants 1 à 6 sur le solde d'exploitation du SMTBA conduit à une augmentation de + 1,26 % sur la durée de la convention.



19

Article 7 – Portée de l'avenant

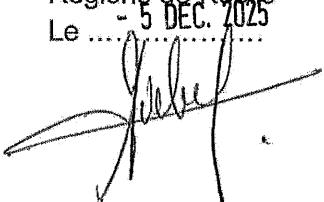
Les stipulations de la convention de délégation, du cahier des charges, des annexes et des avenants successifs, non contraires aux stipulations du présent avenant demeurent applicables.

Article 8 – Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa transmission aux services de la Préfecture et s'applique pour la durée restant à courir de la convention de DSP.

Fait à Alès, en deux exemplaires originaux,

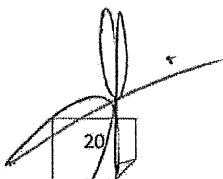
Pour le Déléguant,
Le Directeur Général France,
Régions de Kéolis
Le
- 5 DEC. 2025



Clément MICHEL

Pour l'Autorité Délégante,
Le Président de l'Autorité
Organisatrice
Le

Christophe RIVENQ



20

Annexes à l'avenant N°6

Annexe 1 : Adaptation de l'offre de transport

Annexe 1.1 Renfort matinal - ligne 410

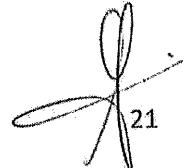
- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller		ss traitant	SOUSTELLE	DURAND	DURAND
		Course Billettic	02-1573	01-855	03-857
Période de fonctionnement		période scolaire	Lav	Lav	Lav
Type de véhicules		minibus	tocar standar	tocar standar	tocar standar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires
Etuzet		Cave Coopér	-	6:24	-
Saint Jean de Ceyrargues		Place	-	6:25	-
Saint Maurice de Cazeveyelle		Saint Jean de	-	6:30	-
Saint Cézaire de Gauzignan		Place de la P	-	6:35	-
		Gauzignan	-	6:39	-
		Croisement h	-	6:43	-
		Mairie	-	6:44	-
Martignargues		Abribus	-	6:45	-
Saint Etienne de l'Olm		Croisement b	-	6:46	-
Saint Hippolyte de Caton		Mairie	-	6:50	-
		Chemin de l'c	-	6:52	-
		Espérandieu	-	6:55	-
		Olabades	-	6:56	-
Montaillols		Lauziere	-	-	6:52
		Village	-	-	6:54
		4 routes	-	-	6:56
		Pont de la Dr	-	-	6:58
Deaux		Raye	-	-	6:59
		Cimetière	-	-	7:01
		Village	-	-	7:02
		Campnebouf	-	-	7:07
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	La Ferme au	7:08	7:04	7:08
		Le Devès	7:09	7:05	7:09
		Carrefour	7:10	7:06	7:10
		Le Devols	-	7:06	-
		La Serre	-	7:07	-
		Josse	-	7:08	-
		Le Puech Ha	-	7:08	-
		Prieur	-	7:10	-
		La Jasse Ben	07:10	7:11	-
		Le Château	07:14	7:18	-
		Larnac	07:14	7:14	7:11
		Mas Cévenol	07:12	7:14	7:12
		Rhône	-	07:15 (a)	07:13 (a)
		Gagarine	-	-	-
		Racine	7:17	7:20	7:17
		Daudet	7:21	7:23	7:21
		Diderot	7:24	7:26	7:24
		Dumas	7:25	7:27	7:25
		Brabo	7:27	7:30	7:27
		Gare routière	7:29	7:31	7:29

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 410 Renfort matin		Année 5	Année 6
Xan coût horaire affréte	27,30 €	27,30 €	
DHan variation heures produites	101,50	11,67	
Impact sur coûts de conduite	2 770,95 €	318,50 €	
Yb frais km minibus	0,36 €	0,36 €	
DKbn variation km produits	2 453,40	282,00	
Impact sur coûts kilométriques	883,22 €	101,52 €	
Impact sur MAD véhicules	- €	- €	
sous-total	3 654,17 €	420,02 €	
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	3 836,88 €	441,02 €	



21

Annexe 1.2 Renfort sortie de 16h00 au collège Racine – ligne 410

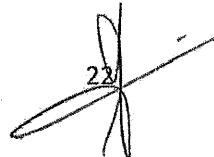
- Horaires du service modifié :
- En jaune : modifications mises en œuvre

		ss traitant	DURAND	FORT	
	Course Billettique	10-864	07-2021		
t	période scolaire	LMJV	LM		
		autocar standa	minicar		
Communes	Zone		Horaires	Horaires	
Alès	Z1	Gare Routière	16:11	-	
		Daudet	16:00	-	
		Diderot	16:06	-	
		Dumas	16:07	-	
		Brabo	16:08	-	
		Racine	16:17	16:17	
		Gagarine	16:20	16:20	
		Rhône	16:24	-	
		Mas Cévenol	16:27	16:27	
		Larmac	16:28	16:28	
		Le Château	16:29	16:29	
		La Jasse Bel	16:30	16:30	
		Préieur	16:30	16:30	
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Le Puech Ha	16:33	16:33	
		Josse	16:34	16:34	
		La Serre	16:35	16:35	
		Le Devols	16:36	16:36	
		Carrefour	16:37	-	
		Granat	16:38	-	
		La Ferme au	16:39	-	
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Campnebou	16:40	-	
		Voutins	16:40	-	
Deaux	Z2	Village	16:43	-	
		Cimetière	16:44	-	
		Raye	16:45	-	
		Pont de la Dr	16:46	-	
		4 Routes	16:51	-	
Montells	Z2	Village	16:51	-	
		Lauzière	16:53	-	
Saint Hippolyte de Caton	Z2	Espérandieu	-	-	
Saint Etienne de l'Olm		Olm	-	-	
Martignargues		Mairie	-	-	
		Croisement b	-	-	
		Mairie	-	-	
		Croisement H	-	-	
Saint Cézaire de Gauzignan		Entrée Village	-	-	
		Gauzignan	-	-	
		Poujade	-	-	
Saint Maurice de Cazeveillie		St Jean de C	-	-	
		Cave coopér	-	-	
Euzet		Place	-	-	

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 410 - Renfort Racine		Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affrété		27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites		66,06	55,00
Impact sur coûts de conduite		1 803,53 €	1 501,50 €
Ye frais km minicar		0,32 €	0,32 €
DKen variation km produits		1 225,17	1 020,00
Impact sur coûts kilométriques		392,06 €	326,40 €
Impact sur MAD véhicules		- €	- €
sous-total		2 195,58 €	1 827,90 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)		2 305,36 €	1 919,30 €

22



Annexe 1.3 Renfort sortie de 16h00 au collège Dumas – ligne 42

- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens retour			DOUBLAGE
	ss traitant	CACHON	CACHON
	Course Billettic	03-492	07-1595
Période de fonctionnement	période scolaire	LMJV	V
Type de véhicules	autocar standard	minicar	
Communes	Zone	Horaires	Horaires
Salindres	Z1	Collège JBD	16:00
		La Rouviere	16:11
		Mas Olympie	16:12
		Silot	16:12
		La Baronne	16:13
		Sicard	16:18
		Les Côtes	16:20
		Célas	16:21
		Village	16:24
		Les Gourts	16:25
		Moulin	16:27
		Négadis	16:29
		Ch.de la Gar	16:30
		Temple	16:30
Méjannes lès Alès		Voutins	16:31
		Campnebouf	16:33
		Prieur	16:35
		Larnac	16:37

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 42 Doublage sortie 16h vendredi	Année 5	Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affréte	27,30 €	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	58,86	26,10	19,62
Impact sur coûts de conduite	1 606,80 €	712,40 €	535,60 €
Ye frais km minicar	0,32 €	0,32 €	0,32 €
DKen variation km produits	1 412,57	626,29	470,86
Impact sur coûts kilométriques	452,02 €	200,41 €	150,67 €
impact sur MAD véhicules	- €	- €	- €
sous-total	2 058,82 €	912,81 €	686,27 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 161,76 €	958,45 €	720,59 €

Annexe 1.4 Ajout doublage pour la cantine RPI Chamborigaud-La Vernarède-Chambon – ligne 113

- Horaires du service modifié :
- En jaune : modifications mises en œuvre

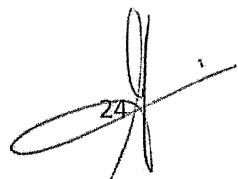
aller				
	ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
	Course Billettique	01-1280	DOUBLAGE	
Période de fonctionnement	période scolaire	LMJV	LMJV	
véhicules		minicar	VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	
La Vernarède	Z2	Accompagna	12:51	--
		Le Paulin	12:54	--
		Descente	12:56	--
		Centre Village	13:00	--
		Le Planas	13:02	--
Chamborigaud		La Jasse - Pl	13:04	--
Le Chambon		Le Chambon	13:11	--
Chamborigaud		Le Martinet N	13:13	--
La Vernarède		Le Thau	13:14	--
		Viaduc	13:15	--
		Salon de Col	13:18	--
		Ecole arrivée	13:21	--
		Ecole départ	13:30	13:30
		Le Paulin	13:37	--
		La Vernarède	13:40	13:40
		Accompagna	13:50	--
		Accompagna	--	--

aller				
	ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
	Course Billettique	02-1281	DOUBLAGE	
Période de fonctionnement	période scolaire	LMJV	LMJV	
véhicules		minicar	VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires
La Vernarède	Z2	Accompagna	--	--
		Accompagna	11:15	--
		Ecole	11:30	--
		Viaduc	11:33	--
		Le Thau	11:35	--
		Le Martinet N	11:37	--
		La Jasse - Pl	11:41	--
Chamborigaud		Le Planas	11:42	--
La Vernarède		Centre	11:45	--
Chamborigaud		Ecole	11:52	11:52
Le Chambon		La Jasse - Pl	11:56	--
Chamborigaud		Place des pla	12:01	--
Le Chambon		Le Martinet N	12:03	--
Chamborigaud		Le Thau	12:04	--
		Viaduc	--	--
		Salon de Col	12:07	--
		Ecole	12:12	12:02
		Le Paulin	12:17	--
		Accompagna	12:18	--
		La Canebière	12:20	--

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 113 - Doublage cantine RPI

	Année 5
Xan coût horaire affrété	27,30 €
Dhan variation heures produites	23,70
Impact sur coûts de conduite	647,01 €
Yf frais km VL	0,18 €
Dkf en variation km produits VL	401,40
Impact sur coûts kilométriques	72,25 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	719,26 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	755,23 €



24

Annexe 1.5 Extension de desserte matinale entre les gares d'Alès et Génolhac – ligne 124

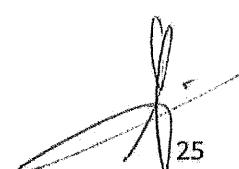
- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

	125			CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
	ss traitant					
	Course Billettique			01-1287	05-2024	02-1288
Période de fonctionnement	période scolaire	-	L	M&V	L&V	
	petites vacances sc	M&V	-	-	-	
	été	M&V	-	-	-	
			autocar standard	autocar standard	minicar	
Communes	Zone	Arrêts		Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare SNCF	07:00	--	07:10	--
		Affenadou - C	--	07:40	07:40	--
		Affenadou - N	--	07:41	07:41	--
		Châtenet	--	--	--	07:23
		Les bouziges	--	--	--	07:25
		Portes - Villa	--	07:47	07:47	07:32
		La Tavernole	--	07:52	07:52	--
		Le Paulin	--	--	--	07:36
		La Vernarède	--	--	--	07:37
		La Vernarède	--	--	--	07:38
		La Vernarède	--	--	--	07:40
		La Jasse - Pi	--	--	--	07:43
		La Jasse - S	--	--	--	07:45
		Le Chambon	--	--	--	07:49
		Le Chambon	--	--	--	07:51
		Martinet Neu	--	--	--	07:52
		Martinet Neu	--	--	--	07:53
		Le Thau 1 - E	--	--	--	07:54
		Le Thau 2 - S	--	--	--	07:55
		Le Viaduc	--	--	--	07:56
		Salon de Coit	--	07:58	07:58	--
		Place (Corres)	--	08:00 (a)	08:00 (a)	07:59 (a)
		Route de Gé	--	08:03	08:03	08:01
		Le Pont de R	--	--	--	08:02
		Le Pont de R	--	--	--	08:03
		Le Pont de R	--	--	--	08:04
		Le Pont de R	--	--	--	08:05
		Génolhac - B	--	--	--	08:06
		Gare SNCF	07:58	--	08:13	--
		Ecole Materr	--	08:15	08:15	08:13
		École Primail	--	--	--	08:15

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 124 - Extension Alès-Génolhac	Année 5	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	155,20	213,30
Impact sur coûts de conduite	4 236,96 €	5 823,09 €
Yb frais km minibus	0,36 €	0,36 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €	0,56 €
Dkb en variation km produits minibus	4 125,60	4 660,40
DKc en variation km produit autocar	1 975,00	3 500,00
Impact sur coûts kilométriques	2 591,22 €	3 637,74 €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	6 828,18 €	9 460,83 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	7 169,58 €	9 933,88 €



25

Annexe 1.6 Modification de la desserte de Soustelle – lignes 91, 93 et 902

• Horaires du service modifié Ligne 91 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025	ss traitant	Cars Fort		
		Course Billettic	01-720		
Période de fonctionnement		période scolaire	LàV		
Type de véhicules			minicar		
Communes	Zone	Arrêts	Horaires		
Mialet	Z2	Col d'Uglas	6:40		
		Pégairolles	6:41		
		Vialaret Le S	6:44		
		Vialaret Bas	6:45		
		Village	6:47		
		La Cessenade	6:48		
		Les conques	6:50		
		Église	6:53		
		Rougarbel	7:03		
		Le Pera	7:06		
		Guillen	7:07		
		Remise	7:08		
		La lichère	7:10		
Cendras		Malataverne	7:15		
	Z1	La Baume	7:16		
		La Croix Clér	7:17		
		Cauvel	7:21		
		Churchill	7:22		
		Diderot	7:24		
Alès		Dumas	7:26 (a)		
		Brabo	7:28		
		Gare routière	7:29		
sens retour		ss traitant	Cars Fort	Cars Fort	
		Course Billettic	02-721	02-722	
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV	
Type de véhicules			minicar	minicar	
Communes	Zone				
	Z1	Gare routière	12:15	17:15	
		Brabo	12:16	17:16	
		Dumas	12:17	17:17 (b)	
		Sully	12:18 (c)	17:18 (c)	
		Churchill	12:20	17:20	
		La Royale	12:21	17:21	
		La Croix Clér	12:25	17:25	
		La Baume	12:26	17:26	
		Malataverne	12:27	17:27	
		La Lichère	12:32	17:32	
		Remise	12:34	17:34	
		Guillen	12:39	17:39	
		Le Pera	12:40	17:40	
		Rougarbel	12:43	17:43	
	Z2	Eglise	12:56	17:56	
		Les Conques	12:58	17:58	
		Cessenade	12:59	17:59	
		Village	13:00	18:00	
		Vialaret Bas	13:02	18:02	
		Vialaret Le S	13:03	18:03	
		Pégairolles	13:05	18:05	
		Col d'Uglas	13:06	18:06	

• Horaires du service modifié Ligne 93 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller		ss traitant	CEVENNES VOYAGES		
		Course Billettic	01-727		
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV		
Type de véhicules			VL		
Communes	Zone	Arrêts	Horaires		
Lamelouze	Z2	Montadette	7:51		
		Mairie	7:56		
		Les Appens	7:59		
		Les Roulisse	8:00		
		Les Appenets	8:02		
		Peyraube	8:04		
Soustelle	Z2	Valmalle	8:08		
		Sollier	8:12		
		Croix des Ve	8:14		
		Croisement F	8:07		
		Mairie	8:10		
		Croisement F	8:12		
Cendras	Z1	Point Vert (C	8:17		
		Ecole Malata	8:20		
		Ecole Cendra	8:25		
sens retour		ss traitant	CEVENNES VOYAGES		
		Course Billettic	02-728		
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV		
Type de véhicules			VL		
Communes	Zone				
Soustelle	Z1	Ecole Cendra	16:40		
		Ecole Malata	16:45		
		Point Vert (C	16:48		
		Croisement F	16:54		
		Mairie	16:56		
		Croisement F	17:00		
		Croix des Ve	16:51		
		Sollier	16:53		
		Valmalle	16:57		
		Peyraube	17:01		
		Les Appenets	17:03		
		Les Roulisse	17:05		
Lamelouze	Z2	Les Appens	17:06		
		Mairie	17:09		
		Montadette	17:14		

• Horaires du service modifié Ligne 902 :

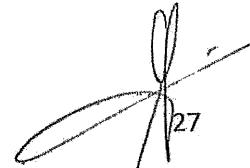
En jaune : modifications mises en œuvre

1er							
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES				
		Course Billettic		01-925			
Période de fonctionnement		période scolaire		LàV			
Communes		Arrêts	Horaires				
Lamelouze	Z2	Mairie	6.39				
		Les Appens	6.41				
		Les Roulisse	6.43				
		Les Appenets	6.45				
		Peyraube	6.46				
		Ron Traouca	6.51				
		Sollier	6.56				
		Croix des Ve	7.00				
		Croisement-P	6.52				
		Mairie	6.55				
Soustelle	Z1	Croisement-P	6.57				
		Camp Figeux	7.00				
		Mas d' Ozil	7.04				
		La Grave	7.06				
		Point-Vert	7.08				
		Malataverne	7.10				
		La Baume	7.11				
		La Croix Clér	7.12				
		La Blaquièr	7.13 (a)				
		Salvador Alle	7.25				
Cendras	Z2	Les Plantiers	7.27				
		La Tour	7.29				
		Rouvelong	7.31				
		Le Figuier	7.33				
		Van Gogh	7.35				
		Collège Léo	7.57				
		Villa Béchard	8.00				
Les Salles du Gardon							
La Grand Combe							

sens retour			CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic		02-926 02-927
Période de fonctionnement		période scolaire	Me	LMJV
Type de véhicules			minicar	minicar
Communes	Zone		Horaires	Horaires
La Grand Combe	Z2	Collège Léo	12:15	17:15
		Le Figuier	12:20	17:20
		Van Gogh	12:21	17:21
		Rouvelong	12:24	17:24
		La Tour	12:27	17:27
Cendras	Z1	Les Plantiers	12:28 (a)	17:28 (a)
		Salvador Alle	12:30	17:30
		La Croix Clér	12:33	17:33
		La Baume	12:34	17:34
		Malataverne	12:35	17:35
Soustelle	Z2	Point-Vert	12:37	17:37
		La Grave	12:39	17:39
		Mas d' Ozil	12:41	17:41
		Camp Figeux	12:46	17:46
		Croisement-P	12:49	17:49
		Mairie	12:54	17:54
		Croisement-P	12:54	17:54
		Croix des Ve	12:45	17:45
		Sollier	12:49	17:49
		Ron Traouca	12:54	17:54
Lamelouze		Peyraube	12:57	17:57
		Les Appenets	12:58	17:58
		Les Roulisse	13:01	18:01
		Les Appens	13:02	18:02
		Mairie	13:03	18:03

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 91, 93 et 902 - Desserte Soustelle		Année 5	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété		27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites		-50,04	-78,60
Impact sur coûts de conduite	-	1 366,09 €	2 145,78 €
Ye frais km minicar		0,32 €	0,32 €
Yf frais km véhicule léger		0,18 €	0,18 €
Dke en variation km produits minicar		-217,00	-313,20
DKf en variation km produits véhicule léger		-332,00	-552,00
Impact sur coûts kilométriques	-	129,20 €	199,58 €
Impact sur MAD véhicules		- €	- €
sous-total		-1 495,29 €	-2 345,36 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)		-1 570,06 €	-2 462,63 €



27

Annexe 1.7 Passage en service régulier et renfort horaire – ligne 7D

• Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025					
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
Période de fonctionnement		Course Billettique	01-357	01-2045	01-358	01-2046
Type de véhicules		Toute l'année	LàS	LàS	LàS	LàS
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Chemin d'Ave	8:55	11:30	14:35	15:40
		Mas Bedosse	8:55	11:30	14:35	15:40
		St Etienne	8:56	11:31	14:36	15:41
		Le Rieu	8:57	11:32	14:37	15:42
		St Georges	8:57	11:32	14:37	15:42
		Maréchal Juin	8:58	11:33	14:38	15:43
		Trois Chênes	8:59	11:34	14:39	15:44
		H. Boucher	9:00	11:35	14:40	15:45
		Gare routière	9:05	11:40	14:45	15:50
		Barbusse	9:10	11:45	14:50	15:55
sens retour						
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
Période de fonctionnement		Course Billettique	02-1456	02-359	02-1457	02-360
Type de véhicules		Toute l'année	LàS	LàS	LàS	LàS
Communes	Zone		Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Barbusse	10:30	12:15	14:20	16:55
		Gare routière	10:33	12:18	14:23	16:58
		H. Boucher	10:34	12:19	14:24	16:59
		Trois Chênes	10:37	12:22	14:27	17:02
		Maréchal Juin	10:40	12:25	14:30	17:05
		St. Georges	10:41	12:26	14:31	17:06
		Le Rieu	10:42	12:27	14:32	17:07
		St Etienne	10:43	12:28	14:33	17:08
		Mas Bedosse	10:44	12:29	14:34	17:09
		Chemin d'Ave	10:45	12:30	14:35	17:10

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 7 - Service régulier et renfort	Année 5	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	563,97	1 505,53
Impact sur coûts de conduite	15 396,38 €	41 100,97 €
Yf frais km VL	0,18 €	0,18 €
Dkf en variation km produits VL	10 256,30	28 473,00
Impact sur coûts kilométriques	1 846,13 €	5 125,14 €
Impact sur MAD véhicules	1 193,40 €	3 200,00 €
sous-total	18 435,91 €	49 426,11 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	19 357,71 €	51 897,41 €

Annexe 1.8 Passage en service régulier et renfort horaire – ligne 8D

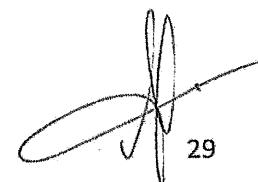
- Horaires du service modifié :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025					
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
Période de fonctionnement		Course Billettique	01-1932	01-2047	01-361	01-2048
Type de véhicules		Toute l'année	LàS	LàS	LàS	LàS
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Laurian	9:28	10:58	14:00	15:08
		Traouca	9:29	10:59	14:01	15:09
		Bas Brésis	9:30	11:00	14:02	15:10
		Haut Brésis	9:31	11:01	14:03	15:11
		Clair Logis	9:32	11:02	14:04	15:12
		Perrache	9:34	11:04	14:06	15:14
		Napoléon	9:35	11:05	14:07	15:15
		Barbusse	9:38	11:08	14:10	15:18
		Gare routière	9:45	11:15	14:17	15:25
sens retour						
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES
Période de fonctionnement		Course Billettique	02-1933	02-2049	02-363	02-2050
Type de véhicules		Toute l'année	LàS	LàS	LàS	LàS
Communes	Zone		Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare routière	11:45	13:45	15:55	17:25
		Barbusse	11:47	13:47	15:57	17:27
		Napoléon	11:51	13:51	16:01	17:31
		Perrache	11:53	13:53	16:03	17:33
		Clair Logis	11:54	13:54	16:04	17:34
		Haut Brésis	11:56	13:56	16:06	17:36
		Bas Brésis	11:57	13:57	16:07	17:37
		Traouca	11:58	13:58	16:08	17:38
		Laurian	11:59	13:59	16:09	17:39

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 8 - Service régulier et renfort		Année 5	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété		27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites		414,30	1 108,30
Impact sur coûts de conduite		11 310,48 €	30 256,59 €
Yf frais km VL		0,18 €	0,18 €
Dkf en variation km produits VL		5 936,20	16 134,90
Impact sur coûts kilométriques		1 068,52 €	2 904,28 €
impact sur MAD véhicules		- €	- €
sous-total		12 379,00 €	33 160,87 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)		12 997,95 €	34 818,92 €



29

Annexe 1.9 Crédit d'une desserte TAD – ligne 9D

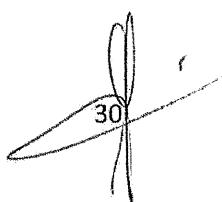
- Horaires du service modifié :

sens aller	1,025		Ales Taxi	Ales Taxi
		ss traitant		
Course Billettique				
Période de fonctionnement		Toute l'année	LàV	LàV
Type de véhicules			VL	VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	
Alès	Z1	Jacquande	9:15	13:15
		Parc de Brue	9:16	13:16
		4 Vents	9:18	13:18
		J. Valès	9:19	13:19
		Lumière	9:20	13:20
		Allemandes	9:21	13:21
		Barbusse	9:28	13:28
		Gare routière	9:30	13:30

sens retour			Ales Taxi	Ales Taxi
		ss traitant		
Course Billettique				
Période de fonctionnement		Toute l'année	LàV	LàV
Type de véhicules			VL	VL
Communes	Zone		Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare routière	11:40	15:40
		Barbusse	11:42	15:42
		Allemandes	11:49	15:49
		Frères Lumière	11:50	15:50
		J. Valès	11:51	15:51
		4 Vents	11:52	15:52
		Parc de Brue	11:54	15:54
		Jacquande	11:55	15:55

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 9D - TAD Bruèges		Année 5	Année 6 et suivantes
Prix de la course taxi		20,96 €	20,96 €
Estimation réservations		26	100
	sous-total	544,96 €	2 096,00 €
Impact sur Engagement de dépenses TAD (y compris marge et charges de structure)		572,21 €	2 200,80 €



Annexe 1.10 Desserte estivale dans la vallée des Gardons – lignes 72, 81 et 85

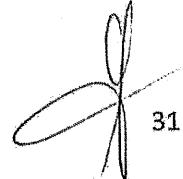
• L85 : navette des Gardons :

sens retour		ss traitant	LAFONT	FORT	FORT
		Course Billettique	02-1471	02-1472	02-1473
Période de fonctionnement		période scolaire			
		petites vacances scolaires			
Période de fonctionnement		été	LàS	LàS	LàS
Type de véhicules			minicar	minicar	minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	
CORBES	Z2	Algère	09:30	14:30	16:20
		Les Acacias	09:31	14:31	16:21
ANDUZE	Z1	Lahabou	09:31	14:31	16:21
		Pélissac	09:40 (a)	14:40 (a)	16:30 (a)
GENERALARGUES		Cornadel	09:44	14:44	16:34
		Bambousera	09:46	14:46	16:36
		Tilleul	09:47	14:47	16:37
		Cambonnet	09:51	14:51	16:41
		Pradinas	09:52	14:52	16:42
		La Vigère	09:52	14:52	16:42
		Luziers	09:53	14:53	16:43
		Musée du dé	09:54	14:54	16:44
MIALET	Z2	Trabuc	10:00	15:00	16:50
		Musée du dé	10:04	15:04	16:54
		Paussan	10:07	15:07	16:57
		Mialet	10:09	15:09	16:59
		Les Plans	10:12	15:12	17:02
		Aubignac	10:13	15:13	17:03
		Les Abarines	10:16	15:16	17:06
		Camplogis	10:19	15:19	17:09
ST JEAN DU GARD		La Poste	10:20	15:20	17:10

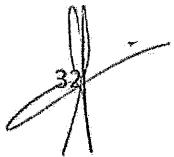
sens aller		ss traitant	LAFONT	FORT	FORT
		Course Billettique	01-1468	01-1469	01-1470
Période de fonctionnement		période scolaire			
Période de fonctionnement		été	LàS	LàS	LàS
Type de véhicules			minicar	minicar	minicar
ST JEAN DU GARD		La Poste	11:30	15:30	17:45
		Camplong	11:32	15:32	17:47
		Les Abarines	11:35	15:35	17:50
		Aubignac	11:37	15:37	17:52
		Les Plans	11:38	15:38	17:53
		Mialet	11:41	15:41	17:55
		Paussan	11:43	15:43	17:58
		Musée du dé	11:46	15:46	18:00
		Trabuc	11:50	15:50	18:05
		Musée du dé	11:55	15:55	18:08
		Luziers	11:56	15:56	18:10
		La Vigère	11:57	15:57	18:11
		Pradinas	11:57	15:57	18:11
		Cambonnet	12:01	16:01	18:15
		Tilleul	12:04	16:04	18:19
		Bambousera	12:06	16:06	18:21
		Cornadel	12:08	16:08	18:23
		Pélissac	12:10	16:10	18:25 (b)
		Labalou	12:18	16:18	18:33
		Les Acacias	12:19	16:19	18:34
		Algère	12:20	16:20	18:35

• L72 : renforts estivaux

sens aller		ss traitant	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont
		Course Billettique	09-605	09-1475	09-607	44-1476	09-609
petites vacances scolaires		été	LàS	LàS	LàS	LàS	LàS
Type de véhicules			autocar standard				
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Saint Jean du Gard		La poste	7:50	11:00	13:05	-	17:00
		Mercouret	7:51	11:01	13:06	-	17:01
		Camplong	7:52	11:02	13:07	-	17:02
		Les Bancals	7:53	11:03	13:10	-	17:03
		Campsourelle	7:56	11:05	13:12	-	17:05
		Massies	7:57	11:06	13:13	-	17:06
		L'Elze	7:58	11:07	13:14	-	17:07
		Pont de salin d'enquerque	7:59	11:08	13:15	-	17:08
		Thoiras gare	8:00	11:09	13:16	-	17:09
		l'Algère	8:02	11:12	13:18	-	17:11
		Les acacias	8:03	11:12	13:19	-	17:12
		Labalou	8:08	11:14	13:20	-	17:13
		Pélissac	8:10	11:15	13:23	15:00	17:17
		Écluse	8:11	11:19	13:24	-	17:18
		Arbousset	8:13	11:20	13:26	15:01	17:20
		Montaud	8:14	11:21	13:27	15:02	17:21
		Chemin de Sauve	8:15	11:22	13:29	15:06	17:22
		Mairie	8:16	11:24	13:30	15:07	17:23
		Chemin du châtelet	8:19	11:27	13:32	-	17:26
		Les 4 chemins	8:20	11:29	13:34	-	17:27
		La tourette	8:21	11:29	13:36	-	17:28
		Le castelot	8:21	11:30	13:37	-	17:29
		Chemin de la magnanerie				15:14	
		Mas la quarigüe	8:24	11:32	13:39	15:14	17:31
		Peyremelle	8:25	11:32	13:39	15:16	17:32
		Monac	8:26	11:33	13:40	15:16	17:33
		Font vive	8:27	11:35	13:41	15:17	17:34
		Peyrigoux	8:28	11:36	13:43	15:18	17:35
		Les olivers	8:28	11:37	13:43	15:19	17:36
		Les christolines	8:29	11:38	13:44	15:19	17:37
		Pyramide	8:30	11:39	13:44	15:20	17:38
		Maréchal	8:32	11:40	13:47	15:21	17:38
		La recherche	8:33	11:41	13:48	15:21	17:40
		Croix de Bautzon	8:33	11:42	13:49	15:21	17:41
		Brigade	8:35	11:45	13:52	15:23	17:44
		Piscine	8:37	11:48	13:54	15:25	17:46
		G.Péri	8:40	11:50	13:57	15:29	17:49
		Pont vieux	8:41	11:51	13:58	-	17:51
		Boisier sauvage	8:42	11:52	14:00	-	17:52
		Brabo	8:44	11:53	14:03	15:33	17:53
		Gare routière	8:45	11:55	14:05	15:35	17:55


 31

sens retour		ss traitant	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont	Lafont
		Course Bilitétique	45-1478	24-628	46-1479	25-631	24-629
		petites vacances scolaires	LàS	LàS	-	LàS	LàS
		été	LàS	LàS	LàS	LàS	LàS
Type de véhicules			autocar standard				
Communes	Zone		Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès		Gare routière	9:05	11:56	14:00	15:50	18:00
		Brabo	9:07	11:57	14:02	15:52	18:03
		Pont Vieux	9:09	12:01	14:05	15:55	18:05
		G.Péri	9:10	12:02	14:07	15:56	18:07
		Piscine	9:12	12:04	14:08	15:58	18:09
		Brigade	9:14	12:06	14:09	16:00	18:10
Saint Christol lès Alès		Croix de Bauzon	9:17	12:09	14:11	16:04	18:13
		La recherche	9:17	12:10	14:12	16:05	18:14
		Maréchal	9:18	12:11	14:12	16:06	18:15
		Pyramide	9:19	12:12	14:13	16:07	18:16
		Les christollines	9:20	12:14	14:14	16:08	18:17
		Les oliviers	9:21	12:14	14:14	16:08	18:17
Bagard		Peyrigoux	9:22	12:15	14:15	16:09	18:18
		Font vive	9:23	12:17	14:16	16:10	18:19
		Monac	9:24	12:18	14:17	16:11	18:21
		Peyremalle	9:24	12:19	14:17	16:11	18:22
		Mas la guerrigues	9:25	12:19	14:18	16:12	18:22
		Magannerie	-	-	14:18	-	-
Bolleset et Gaujac		Le castellot	9:27	12:22	-	16:15	18:25
		La tourette	9:27	12:22	-	16:16	18:26
		Les 4 chemins	9:28	12:23	-	16:17	18:27
		Chemin du châlet	9:29	12:24	-	16:18	18:28
		Mairie	9:30	12:26	-	16:20	18:31
		Chemin de Sauve	9:31	12:27	-	16:21	18:32
Anduze		Le montaud	9:33	12:29	14:28	16:23	18:34
		Arboussel	9:34	12:30	14:29	16:24	18:35
		Pont neuf	9:36	-	-	-	-
		Pélico	9:40	12:32	14:30	16:25	18:38
		Labahou	9:43	12:35	-	16:30	18:43
		Les acacias	9:44	12:36	-	16:31	18:45
Thoiras	Z2	l'Algère	9:45	12:37	-	16:32	18:46
		Thoiras gare	9:47	12:39	-	16:36	18:49
		Pont de salindrenque	9:49	12:40	-	16:38	18:50
		L'Elze	9:50	12:41	-	16:39	18:51
		Campsourelle	9:51	12:42	-	16:40	18:53
		Les bancels	9:53	12:45	-	16:42	18:56
Saint Jean du Gard		Camplong	9:54	12:46	-	16:43	18:57
		Mercoiret	9:54	12:47	-	16:44	18:58
		La poste	9:55	12:50	-	16:45	19:00



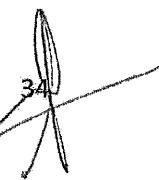
32

• L81 : renforts estivaux

sens aller		ss iraitant	CARS FORT					
		Course Billelique						
		petites vacances scolaires	L8S	L8S	L8S	L8S	L8S	
		éte	L8S	L8S	L8S	L8S	L8S	
Type de véhicules:		autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Saint Jean du Gard	Z2	LEP Marie Curie	-	-	-	-	-	
		Poste	9:00	-	13:05	14:00	-	
		Mazels	9:02	-	13:07	14:02	-	
		Lapierre	-	-	-	-	-	
		Camplongis	9:03	-	13:08	14:03	-	
		La Font Croutade	9:03	-	13:08	14:03	-	
		Les Abarines	9:05	-	13:10	14:05	-	
		Aubignac	9:07	-	13:12	14:07	-	
		Les Plans	9:08	-	13:13	14:08	-	
Mialet	Z1	Malat	9:11	-	13:16	14:11	-	
		Lestanier (ex Paussan)	9:13	-	13:18	14:13	-	
		Luziers	9:15	-	13:20	14:15	-	
		La Végère	9:15	-	13:20	14:15	-	
		Le Pradinas	9:16	-	13:21	14:16	-	
		Le Roucan	9:20	-	13:25	14:20	-	
		Tilleul	09:21 (d)	-	13:26 (d)	14:21 (d)	-	
Générargues	Z1	Bambouseraie	9:22	-	13:27	14:22	-	
		Cornadel	9:24	-	13:29	14:24	-	
		Pélico	9:30	10:30	13:35	14:30	18:45	
		Cornadel	9:32	10:32	13:37	14:32	18:47	
Générargues	Z2	Bambouseraie	9:34	10:34	13:39	14:34	18:49	
		Tilleul	9:35	10:35	13:40	14:36	18:50	
		Rhôde	9:36	10:36	13:41	14:36	18:51	
		La Frigoule	9:37	10:37	13:42	14:37	18:52	
Saint Sébastien d'Algrefeuille	Z2	Marie	-	-	-	-	-	
		Hangar des Mines	-	-	-	-	-	
		Carrefour Carnoules	-	-	-	-	-	
		La Fabrique	-	-	-	-	-	
		Camaras	-	-	-	-	-	
		L'Aire	-	-	-	-	-	
		La Barrière	-	-	-	-	-	
		Font Basdele	9:40	10:40	13:45	14:40	18:55	
		Blanas	9:40	10:41	13:45	14:40	18:56	
		Gazevelle	-	-	-	-	-	
Saint Jean du Pin	Z1	Rouves	-	-	-	-	-	
		Les Plots	9:42	10:42	13:47	14:42	18:57	
		Dabias	-	-	-	-	-	
		Le Brouzet	9:44	10:44	13:49	14:44	18:59	
		Les Mares	9:45	10:45	13:50	14:45	19:00	
		Le Provençal	9:46	10:46	13:51	14:46	19:01	
		St Raby	9:47	10:47	13:52	14:47	19:02	
		Pansera	9:49	10:49	13:54	14:49	19:04	
		Bolssier Sauvages	9:50	10:50	13:55	14:50	19:05	
		Diderot	-	-	-	-	-	
Alès	Z1	Dumas	-	-	-	-	-	
		Brebo	9:53	10:53	13:58	14:53	19:08	
		Daudet	-	-	-	-	-	
		Gare routière	9:55	10:55	14:00	14:55	19:10	
sens retour		ss iraitant	Cars Fort					
		Course Billelique						
		petites vacances scolaires	L8S	L8S	L8S	L8S	L8S	
		éte	L8S	L8S	L8S	L8S	L8S	
Type de véhicules:		autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	autocar standard	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Alès	Z2	Gare routière	10:00	11:00	12:00	17:30	19:15	
		Daudet	-	-	-	-	-	
		Brabo	10:02	11:02	12:02	17:32	19:17	
		Bolssier Sauvages	10:03	11:03	12:03	17:33	19:18	
		Diderot	-	-	-	-	-	
		Dumas	-	-	-	-	-	
		Pansera	10:04	11:03	12:03	17:33	19:18	
		St Raby	10:05	11:04	12:04	17:34	19:19	
		Le Provençal	10:07	11:05	12:08	17:36	19:21	
Saint Jean du Pin	Z1	Les Mares	10:08	11:07	12:07	17:37	19:23	
		Le Brouzet	10:09	11:08	12:08	17:38	19:24	
		Dabias	10:10	11:09	12:09	17:39	19:25	
		Les Plots	10:11	11:10	12:10	17:40	19:26	
		Blanas	10:12	11:11	12:12	17:41	19:26	
		Cabanelles	10:12	11:12	-	17:41	-	
		Rouves	-	-	-	-	-	
		Gazevelle	-	-	-	-	-	
		La Barrière	-	-	-	-	-	
		L'Aire	-	-	-	-	-	
Saint Sébastien d'Algrefeuille	Z2	Camaras	-	-	-	-	-	
		Carrefour Carnoules	-	-	-	-	-	
		Hangar des Mines	-	-	-	-	-	
		Marie	-	-	-	-	-	
		La Frigoule	10:15	11:16	12:15	17:43	19:28	
		Rhôde	10:16	11:16	12:16	17:44	19:29	
		Tilleul	10:17	11:17	12:17	17:45	19:30	
Générargues	Z1	Le Roucan	-	11:18	-	17:46	19:34	
		Bambouseraie	10:18	11:18	12:18	17:46	19:31	
		Cornadel	10:19	11:19	12:19	17:47	19:32	
		Pélico	10:20	11:26	12:26	17:50	19:35	
		Cornadel	-	11:27	12:27	17:51	-	
Générargues	Z2	Bambouseraie	-	11:29	12:29	17:53	-	
		Tilleul	-	11:30 (d)	12:30 (d)	17:54	-	
		Le Roucan	-	11:31	12:31	18:00	-	
		Le Pradinas	-	11:34	12:32	18:01	-	
		La Végère	-	11:34	12:34	18:01	-	
		Luziers	-	11:35	12:34	18:02	-	
		Lestanier (ex Paussan)	-	11:37	12:37	18:06	-	
Mialet	Z2	Mialet	-	11:39	12:39	18:09	-	
		Les Plans	-	11:41	12:41	18:12	-	
		Aubignac	-	11:43	12:43	18:13	-	
		Les Abarines	-	11:44	12:44	18:14	-	
		La Font Croutade	-	11:47	12:47	18:14	-	
		Camplongis	-	11:48	12:48	18:15	-	
		Mazel	-	11:49	12:49	18:16	-	
		Lapierre	-	-	-	-	-	
		La Poste	-	11:51	12:51 (e)	18:17	-	
Saint Jean du Gard		LEP Marie Curie	-	-	-	-	-	

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 72, 81 et 85 - Desserte estivale des Gardons	Année 5
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	701,08
Impact sur coûts de conduite	19 139,48 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Dkc en variation km produits autocar	3 501,50
Def en variation km produits minicar	12 008,50
Impact sur coûts kilométriques	5 803,56 €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	24 943,04 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	26 190,20 €



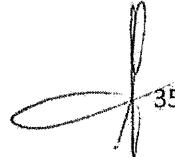
34

Annexe 1.11 Refonte des lignes à destination du marché de La Grand Combe – lignes 112, 921, 922, 923, 925, 926, 927, 928, 929 et 931

- Horaires du service modifié Ligne 112 :
- En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller			CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
		ss traitant	Course Billettique	01-751	02-752	03-753
Période de fonctionnement		Toute l'année	Me	Sa	Sa	
Type de véhicules			VL	minicar	VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	
Chamborigaud	Z2	La Jasse	-	7:55	-	
		Le Planas	-	7:56	-	
		Village	-	7:58	-	
		Marronnier	-	8:00	-	
		La Tavernole	-	8:02	-	
		La Canebière	-	8:04	-	
		Portes-place	-	8:06	-	
		Mas Nadal	-	8:12	-	
		L'Affenadou	-	8:13	-	
		Jeu-de-Paum	8:13	8:20	-	
Laval Pradel		Cité La Forêt	8:20	-	8:20	
		Barbe	8:21	-	8:21	
La Grand Combe		Portal	8:25	8:30	8:25	

sens retour			CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	CEVENNES VOYAGES	
		ss traitant	Course Billettique	06-756	05-755	04-754
Période de fonctionnement		Toute l'année	Me	Sa	Sa	
Type de véhicules			VL	minicar	VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	
La Grand Combe	Z2	Portal	10:45	10:30	10:45	
		Cité La Forêt	10:49	-	10:49	
		Barbe	10:50	-	10:50	
		Jeu-de-Paum	10:57	10:42	-	
		L'Affenadou	-	10:47	-	
		Mas Nadal	-	10:48	-	
		Portes-place	-	10:53	-	
		La Tavernole	-	10:57	-	
		Marronnier	-	10:59	-	
		Village	-	11:03	-	
Laval Pradel		Le Planas	-	11:04	-	
		La Jasse	-	11:05	-	
Chamborigaud		Canebière	-	11:15 (a)	-	
La Vernarède						


 35

• Horaires du service modifié Ligne 931 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				sens retour				
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	
		Course Billettic		01-1011		Course Billettic		02-1010
Période de fonctionnement		Toute l'année	M-Sa	Période de fonctionnement		Toute l'année	M-Sa	
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires	
La Grand Combe	Z2	La Levade	8:30	La Grand Combe	Z2	Portal	10:55	
		Les Taillades	8:32	Les Salles du Gardon		L'Impostaire	10:59	
		Le Galissard	8:35			Trois Routes	11:01	
		Trois Routes	8:37			La Placette	11:04	
		La Placette	8:44			Ecole de la P	11:06	
		Ecole de la P	8:43			HLM Gai Sol	11:08	
		HLM Gai Sol	8:45			L'Abrit (dépô	11:10	
		L'Abrit (dépô	8:47			Trois Routes	11:12	
		Trois Routes	8:49			Le Galissard	11:15	
		L'Impostaire	8:51			Les Taillades	11:18	
Les Salles du Gardon		Portal	8:55	La Grand Combe		La Levade	11:20	
La Grand Combe								

• Horaires du service modifié Ligne 921 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour				
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	
		Course Billettic		01-1004		Course Billettic		02-1005
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS	Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS	
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires	
La Grand Combe	Z2	Champclausc	8:45	La Grand Combe	Z2	Rond Point P	11:30	
		Champclausc	8:47			J. Callon	11:33	
		Champclausc	8:48			Place Marce	11:35	
		Camp Ravin	8:51			Trescol - Cr	11:37	
		Meinquine	8:52			Trescol - Eg	11:39	
		Marcel Feyde	8:55			Marcel Feyde	11:41	
		Trescol - Eg	8:57			Camp Ravin	11:44	
		Trescol - Cr	8:58			Champclausc	11:47	
		Place Marce	9:00			Champclausc	11:48	
		J. Callon	9:02			Champclausc	11:50	
		Portal	9:05			Meinquine	11:55	

• Horaires du service modifié Ligne 922 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025		
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	01-1006
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires
La Grand Combe	Z2	Portal	9:05
		L'Arboux	9:10
		Gounod	9:13
		Portal	9:20

sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	01-1007
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone		Horaires
La Grand Combe	Z2	Portal	11:35
		L'Arboux	11:40
		Gounod	11:43
		Portal	11:50

• Horaires du service modifié Ligne 923 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025		
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	01-1008
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires
Les Salles du Gardo	Z2	Van Gogh	8:35
		Le Figuier	8:37
		Argentan	8:39
		Stribick	8:41
		Delpuech	8:42
		Portal	8:45
La Grand Combe			

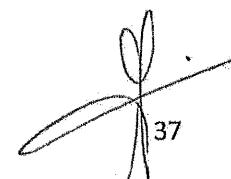
sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	02-1009
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone		Horaires
Les Salles du Gardo	Z2	Portal	10:55
		Delpuech	10:58
		Stribick	10:59
		Argentan	11:01
		Le Figuier	11:03
		Van Gogh	11:05

• Horaires du service modifié Ligne 925 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025		
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	01-2058
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires
La Grand Combe	Z2	Boulo	8:55
		Epile	8:56
		Tilleuls	9:00
		Portal	9:05

sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic	02-2059
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL
Communes	Zone		Horaires
La Grand Combe	Z2	Portal	11:15
		Boulo	11:20
		Epile	11:21
		Tilleuls	11:25



37

• Horaires du service modifié Ligne 926 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettique	01-2056		Course Billettique	02-2057	
Période de fonctionnement		Toute l'année	Sa	Période de fonctionnement		Toute l'année	Sa
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires
Chamborigaud	Z2	La Jasse	7:30	La Grand Combe	Z2	Portal	10:00
		Le Planas	7:31			L'Affenadou	10:10
		Village	7:33			Mas Nadal	10:11
		Marronnier	7:35			Village	10:18
		La Tavernole	7:37			La Tavernole	10:23
		La Canebière	7:40			Marronnier	10:25
Portes		Village	7:42			Village	10:27
		Mas Nadal	7:49			Le Planas	10:29
		L'Affenadou	7:50			La Jasse	10:30
La Grand Combe		Portal	8:00			La Canebière	10:40

• Horaires du service modifié Ligne 927 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettique	01-2060		Course Billettique	02-2061	
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS	Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL	Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires
Laval-Pradel	Z2	Le Pradel - J	7:50	La Grand Combe	Z2	Portal	10:15
		Barbe	7:55			Barbe	10:20
		Portal	8:00			Le Pradel - J	10:25

• Horaires du service modifié Ligne 928 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettique	02-1011		Course Billettique	01-1010	
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS	Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			minicar	Type de véhicules			minicar
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires
Branoux-les-Taillades	Z2	La Placette	8:15	La Grand Combe	Z2	Portal	11:00
		Ecole de la P	8:17			L'Impostaire	11:03
		HLM Gai Sol	8:19			Trois Routes	11:05
		L'Abrit	8:21			La Placette	11:10
		Trois Routes	8:25			Ecole de la P	11:12
Les Salles du Gardon		L'Impostaire	8:27			HLM Gai Sol	11:14
		Portal	8:30			L'Abrit	11:15

- Horaires du service modifié Ligne 929 :

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour			
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES
		Course Billettic		01-2062	Course Billettic		02-2063
Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS	Période de fonctionnement		Toute l'année	MeS
Type de véhicules			VL	Type de véhicules			VL
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone		Horaires
Branoux-les-Taillade	Z2	Le Galissard	8:10	Z2	La Grand Combe	Portal	10:35
		Les Taillades	8:12			Le Galissard	10:41
		La Levade -	8:14			Les Taillades	10:43
La Grand Combe		Portal	8:20			La Levade -	10:45

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Refonte lignes de marché LGC	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affréte	27,30 €
DHan variation heures produites	49,49
Impact sur coûts de conduite	1 351,17 €
Ye frais km minicar	0,32 €
Yf frais km véhicule léger	0,18 €
Dke en variation km produits minicar	-1 294,40
DKf en variation km produits véhicule léger	1 734,80
Impact sur coûts kilométriques	- 101,94 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	1 249,22 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	1 311,69 €

Annexe 1.12 Modification de la desserte de Lamelouze – ligne 93

- Horaires du service modifié :
- En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller	1,025			sens retour				
		ss traitant	CEVENNES VOYAGES			ss traitant	CEVENNES VOYAGES	
		Course Billettique	01-727			Course Billettique	02-728	
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV	Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV	
Type de véhicules			VL	Type de véhicules			VL	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Communes	Zone			
Lamelouze	Z2	Crouzet	7:51	Lamelouze	Z1	Ecole Cendra	16:40	
		Mairie	7:56			Croix des Ve	16:51	
		Les Appens I	7:59			Sollier	16:53	
		Les Roulisso	8:00			Valmalle	16:57	
		Les Appenets	8:02			Peyraube	17:01	
Soustelle		Peyraube	8:04			Les Appenets	17:03	
		Valmalle	8:08			Les Roulisso	17:05	
		Sollier	8:12			Les Appens I	17:06	
		Croix des Ve	8:14			Mairie	17:09	
		Cendras	8:25			Crouzet	17:14	

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 93 - Desserte Lamelouze	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
Dhan variation heures produites	9,20
Impact sur coûts de conduite	251,16 €
Yf frais km VL	0,18 €
Dkf en variation km produits VL	607,20
Impact sur coûts kilométriques	109,30 €
impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	360,46 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	378,48 €

Annexe 1.13 Ajustement des temps de parcours – lignes 72, 84 et 710

- Horaires du service modifié : Ligne 72

En jaune : modifications mises en œuvre

- Horaires du service modifié : Ligne 84

En jaune : modifications mises en œuvre

sens aller				
		ss traitant	CARS FORT	LAFONT
		Course Billettique	06:30/17:30	07:00/18:00
Période de fonctionnement		période scolaire	Lav	Me
Type de véhicules			minicar	minicar
Communes	Zone			
Saint Jean du Gard	Z2	CES M; Lapierre	-	12:35
Générargues		Camplouis	-	12:36
		La Font Croutade	-	12:37
		Les Abarines	-	12:39
		Aubignac	6:58	12:40
		Les Plans	7:00	12:41
Mialet		Mialet	7:03	12:42
		Lestanier (ex Paussan)	7:05	12:44
		Luziers	7:07	12:46
		La Vigère	7:08	12:46
Générargues	Z1	Ecole - Tilleul	7:12	-
		Bambouseraie	7:14	-
		Cornadel	7:16	-
Anduze	Z1	Pélito	7:18	-

• Horaires du service modifié : Ligne 710
En jaune : modifications mises en œuvre

s aller			
	ss traitant	Lafont	
	Course Billettic	02-1407	
Période de fonctionnement	période scolaire	LàV	
Type de véhicules		minicar	
Communes	Zone	Arrêts	Horaires
Lasalle	Z2	Francisque	6:25
		Gendarmerie	6:28
		La Pommera	6:31
		Malérargues	6:33
		La Montée	6:37
Thoiras		Thoiras Gare	06:40 (a)
		L'Algère	-
Corbès	Z1	Acacias	-
Anduze		Labahou	-
		Pélco	-

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

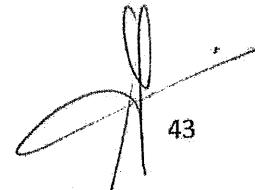
Lignes 72, 84, 710 - Recalage horaires	Année 6 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €
DHan variation heures produites	101,50
Impact sur coûts de conduite	2 770,95 €
Y frais km	- €
Den variation km produits	0,00
Impact sur coûts kilométriques	- €
Impact sur MAD véhicules	- €
sous-total	2 770,95 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	2 909,50 €

Annexe 1.14 Recalage horaires pour la sortie Lycée JB Dumas à 18h – lignes 72, 220, 410 et 610

• Horaires du service modifié : Ligne 72

En jaune : modifications mises en œuvre

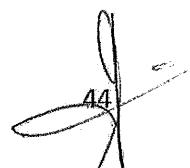
sens retour		ss traitant	Lafont		Lafont
		Course Billettique	33-640		34-641
Période de fonctionnement		période scolaire	LMJV		LMJV
pe de véhicules			autocar standard	autocar standard	
Communes	Zone		Horaires		Horaires
		Gare routière	18:00		-
		Daudet / Bell	-		18:00
		Brabo	18:02		-
		Col. Diderot	-		-
		Dumas	18:07 (b)	18:05 (b)	18:07 (b)
		Pont Vieux	18:12	18:10	18:14
		Archives mun	-	-	-
		G.Péri	18:14	18:12	18:14
		Soleil	-	-	-
		Raiol	-	-	-
		Tour Vieille	-	-	-
		Pelloutier	-	-	-
		Cyprès	-	-	-
		Piscine	18:16	18:14	18:16
		Brigade	18:18	18:16	18:18
		Croix de Baut	18:21	18:19	18:21
		Lycée Prever	-	-	-
		La recherche	18:22	18:20	18:22
		Maréchal	18:23	18:21	18:23
		Pyramide	18:24	18:22	18:24
		Les christolir	18:25	18:23	18:25
		Les oliviers	18:26	18:24	18:26
		Peyrigoux	18:27	18:25	18:27
		Font vive	18:28	18:26	18:28
		La carrière	-	-	18:30
		Landers	-	-	18:31
		Les amandie	-	-	18:32
		Monac	18:29	18:27	-
		Peyremalle	18:30	18:28	-
		Grimoux	-	-	18:33
		Mas la guarrí	18:31	18:29	-
		Magnanerie	18:32	18:30	-
		Le castellot	-	-	-
		La tourelle	-	-	-
		Les 4 chemin	-	-	18:34
		Chemin du ch	-	-	18:35
		Mas Bregon	-	-	18:36
		Brussière	-	-	18:37
		Chênes	-	-	18:40
		Mairie	-	-	18:42
		Chemin de S	-	-	18:43
		Le montaud	18:33	18:31	-
		Arbousset	18:34	18:32	-
		Pont neuf	-	-	-
		Eclosé	-	-	-
		Pélico	18:37	18:35	-
		Cdl Florian	-	-	-
		Labahou	18:40	18:38	-
Corbès	Z2	Les acacias	18:42	18:40	-
		l'Algère	18:43	18:41	-
		Tholras gare	18:46	18:44	-
		Pont de salin	18:47	18:45	-
		L'Elze	18:48	18:46	-
		Campsoureill	18:49	18:47	-
		Les bancelis	18:52	18:50	-
		Camplong	18:53	18:51	-
		Meroirret	18:54	18:52	-
		La poste	18:57	18:55	-
		L.P.Marie Cu	-	-	-



43

• Horaires du service modifié : Ligne 220
En jaune : modifications mises en œuvre

sens retour				
	ss traitant	SOUSTELL E		
Période de fonctionnement	Course Billettique	04-799		
Type de véhicules	autocar standard			
Communes	Zone	Horaires		
Alès	Z1	Daudet	18:00 (c)	
		Dumas	18:07	
		Brabo	18:08	
		Gare Routière	18:12	
		Lafayette	-	
		Bernard	-	
Saint Martin de Valgalgues		Foyer Brasse	18:18	
		Cité Péri	18:19	
		Bouzac	18:20	
		Cité Camont	18:21	
		Le Grand De	18:22	
		Mas de Cran	18:23	
		La Plaine	18:24	
		Cris'Ca	18:25	
		Vieilles école	18:26	
		Redillon	18:27	
Saint Julien les Rosiers		Chêne blanc	18:28	
		Carabiol	18:29	
		Caussonnille	18:30	
		Courlas	18:31	
		Mimosas	18:32	
		Badaras	18:33	
		Mas Vidal	18:34	
		Serre des Fo	18:35	
		Perret	18:36	
		Marronniers	18:37	
Saint Martin de Valgalgues		Le Bas Pras	-	
		Lefebvre	-	
		Puech Long	-	
		Les Roches	-	

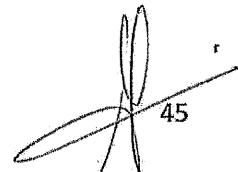


44

• Horaires du service modifié : Ligne 410

En jaune : modifications mises en œuvre.

sens retour			
	ss traitant	DURAND	
Période de fonctionnement	Course Billettique	12-866	
Type de véhicules	autocar standard		
Communes	Zone	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare Routière	17:58
		Daudet	18:12
		Diderot	18:08
		Dumas	18:07
		Brabo	-
		Racine	-
		Gagarine	-
		Rhône	18:14 (a)
		Mas Cévenol	18:19
		Larnac	18:19
int Hilaire de Brethm	Z1	Le Château	18:20
		La Jasse Ber	18:20
		Prieur	18:20
		Le Puech Ha	18:22
		Josse	18:23
		La Serre	18:24
		Le Devols	18:25
		Carrefour	18:26
		Granat	18:26
		La Ferme au	18:26
Méjannes lès Alès	Z1	Campnebouf	18:27
		Voutins (Lio)	18:28
Deaux	Z2	Village	18:34
		Cimetière	18:34
		Raye	18:35
		Pont de la Dr	18:35
		4 Routes	18:39
		Village	18:39
Monteils	Z2	Lauzieres	18:40
		Espérandieu	18:45
		Olm	18:48
		Mairie	18:49
Martignargues	Z2	Croisement b	18:50
		Mairie	18:51
		Croisement h	18:52
		Entrée Village	18:53
		Gauzignan	18:58
		Poujade	19:03
int Cézaire de Gauzignan	Z2	St Jean de C	19:06
		Cave coopér	19:10
		Place	19:21
			19:17



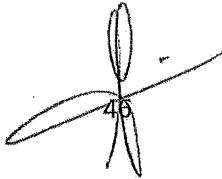
45

• Horaires du service modifié : Ligne 610
En jaune : modifications mises en œuvre

sens retour			
	ss traitant	Rocamèrre	
	Course Billettic	15-882	
	période scolaire	LMJV	
Type de véhicules		autocar standard	
Communes	Zone	Horaires	
Alès		Gare routière	17:55
		Recine	-
		Dauçet	18:00
		Dumas	18:07
		Boissier	18:11
		Pont Vieux	18:12
		Brigade	18:16
		J. Prévert	-
		La Recherche	18:21
		Pyramide	-
Saint Christol lès Alès	Z1	Marmousets	18:23
		Pension	18:26
		Moulin Céver	18:28
		Vermell	18:30
		Faverolles	-
		Féverol	-
Bagard		Rouviérette	-
		Les Pins	-
		La Draille	-
		Mas Miger	-
Ribaute les Tavernes		Les Platanes	-
Massanès	Z2	Les Grèzes	-
Cardet		Cavé	-
		Mas Icard	18:32 (a)
		Les Glycines	18:33
		Village	18:37
		Pont Troué	18:38
		Rouvières	18:39
		Stade	18:40
		Les Mas de l	18:42
		Mas de Card	18:43
		Les Arnasses	18:45
Lézan		Gare	-
Canaules	HZ	Cavé	-
St Jean de Serres		Champ de fo	-
Lédignan		Magagns	-
Lézan	Z2	Castagnou	18:49
Saint Jean de Serres		R. Chaballer	18:52
Canaules		La Cabane	-
int Nazalre de Gard		Cave	-
Logrian		Gare	-
Sauve	HZ	Mas Flavard	18:54
		Magagné	18:55
		Quatre vents	18:56
Quissac		Champ de fo	18:57
		Bouffaro	19:01
		Place de l'Ho	19:02
		Croisement	19:07
		Moulin neuf	19:08
		Jeu du mail	19:09
		Magnanerie	19:10
		Carrefour rou	19:12

• Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 72, 220, 410, 610 - Recalage 18h JBD		Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affrété		27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites		22,00	27,60
Impact sur coûts de conduite		600,60 €	753,48 €
Y frais km		0,32 €	0,32 €
DK en variation km produits		0,00	0,00
Impact sur coûts kilométriques		- €	- €
Impact sur MAD véhicules		- €	- €
sous-total		600,60 €	753,48 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)		630,63 €	791,15 €



Annexe 1.15 Ajustements de l'offre de rentrée – ligne 230

- Horaires du service modifié
- En jaune : modifications mises en œuvre

Période de fonctionnement	Communes	Zone	ss traitant	Durand
			Course Billettique	26-831
			période scolaire	LMJV
autocar standard				
			Horaires	
Alès		Z1	Gare routière	16:05
			Dumas	-
			Daudet	16:10
			Bernard	16:14
			Carmont	16:17
Saint Martin de Valgalgues		Z1	Le Grand De	16:18
			Mas de Crans	16:19
			La Plaine	16:20
			Cris'Ca	16:21
			Vieilles école	16:22
Saint Julien les Rosiers		Z1	Mistral	16:24
			Lamourier	16:25
			Papinière	16:27
			Pont d'Avène	16:29
			Les Cambon	16:31
Rousson		Z1		16:35
			Meilhan	16:32
			La Parenove	16:33
			Mairie	16:34
			Serre Manie	16:35
Les Mages		Z1	Larnac	16:37
			Le Moulinet	-
			Berguerolles	-
			Dr Baslide	-
			Argilliers*	16:43
Saint Ambroix		Z1	La Croisée	16:45
			Plauzolles	16:47
			Meyrannes	16:48
			Clet Passere	16:50
			Clet Village	-
Meyrannes		Z1	Pasteur	-
			Escamparas	-
			René Hermite	-
			Gammal	-
			La Luxerière	-
Molières sur Cèze		Z1	Valaf des Br	-
			Mas Sugier	-
			Les Brousses	-
			La Sigoulette	-
			Mikunda	-
		Z2	Clairac	16:57
			Boissière	17:00
			Revesty	17:00
			La Perfuiserit	17:02
			Le Buis	17:03
Bessèges		Z2	Mairie	17:05
				17:05

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 230 - Avancement 16h		Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €	
DHan variation heures produites	18,30	23,00	
Impact sur coûts de conduite	499,59 €	627,90 €	
Y frais km	0,32 €	0,32 €	
DK en variation km produits	0,00	0,00	
Impact sur coûts kilométriques	- €	- €	
Impact sur MAD véhicules	- €	- €	
sous-total	499,59 €	627,90 €	
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	524,57 €	659,30 €	

Annexe 1.16 Ajustements des temps de parcours – ligne 41

• Horaires du service modifié :

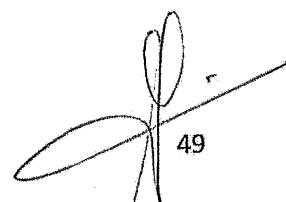
1s aller	1,025	ss traitant	DURAND			
Course Billettique			01-483	DURAND		
Période de fonctionnement	période scolaire		LàV	02-484	LàV	
véhicules	autocar standard		autocar standard	autocar standard		
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	
Saint Hilaire de Brethmas	Z1	Montée de gr	06:45	06:49	-	
		Ferme aux al	06:45	06:50	-	
		Campnebout	06:46	06:51	-	
Méjannes lès Alès		Voutins	06:48	06:52	07:50 07:54	
		Temple	06:49	06:53	07:51 07:55	
		Négadis	06:50	06:54	07:52 07:56	
		Moulin	06:51	06:55	07:53 07:57	
		Les Claux	06:51	06:55	07:53 07:57	
Mons		Les Gourts	06:54	06:56	07:56 07:58	
		Village	06:56	06:57	07:58 08:00	
		Célas	06:59	06:58	08:01 08:05	
		Les côtes	07:00	06:59	08:02 08:06	
		Sicard	07:02	07:00	08:04 08:08	
		Rouviérette	07:03	07:01	08:05 08:10	
		Sillot	07:05	07:02	08:07 08:11	
Saint Privat des Vieux	Alès	Baronne	07:06	07:03	08:08 08:13	
		L'Escale	07:08	07:08	08:10 08:15	
Alès		Traverse	07:09	07:09	08:11 08:16	
		Racine	07:14	07:15	08:16 08:21	
		Daudet	07:19 (1)	07:17	08:21 (1) 08:25 (1)	
		Sully (en ligne)	07:22	07:21	08:24 08:27	
		Dumas	07:24	07:24	08:26 08:28	
		Brabo	07:26	07:25	08:28 08:29	
		Gare routière	07:30	07:26	08:32 08:32	

sens retour	ss traitant	DURAND	DURAND	DURAND	DURAND
	Course Billettic	05-485	03-486	05-487	04-488
Période de fonctionnement	période scolaire	Me	LMJV	LMJV	LMJV
Type de véhicules	autocar standard				
Communes	Zone	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare routière 12:13	12:13	17:05	17:10
		Daudet 12:19	-	17:11	-
		Dumas 12:23	-	17:15	-
		Brabo 12:24	-	17:16	-
		Racine 12:29	-	17:21	-
		Dumas -	12:15 (1)	-	-
		Brabo -	12:17	-	18:10
		Racine -	12:22	-	18:15 (1)
		Daudet -	12:25	-	18:16
		Mas Cévenol 12:37	12:26	-	18:10
Saint Hilaire de Brethmas		Larnac 12:38	12:27	-	-
		Le Château 12:38	12:27	-	-
		La Jasse Bel 12:39	12:28	-	-
		Montée de gr 12:41	12:33	-	-
		La ferme aux 12:41	12:34	-	-
		Campnabout 12:42	12:35	-	-
		Traverse 13:04	12:58	-	-
Saint Privat des Vieux		l'Escale 13:03	12:57	17:29	17:23
		Margue -	-	17:30	17:24
		Baronne 13:01	12:55	17:31	17:25
		Silot 13:00	12:53	17:33	17:30
		Mas Olympie -	-	17:33	17:31
Mons		rouvérette 12:58	12:51	17:34	17:32
		Sicard 12:57	12:50	17:56	17:55
		Les côtes 12:56	12:49	17:55	17:54
		Célas 12:54	12:48	18:26	18:21
		Village 12:51	12:45	18:27	18:21
		Les gourts 12:49	12:43	18:28	18:22
		Les claux 12:48	12:40	17:53	17:52
		Moulin 12:47	12:40	17:52	17:50
		Négadis 12:47	12:39	18:30	18:24
		Temple 12:45	12:39	18:31	18:26
Méjannes lès Alès		Voutins 12:44	12:38	18:32	18:29
				18:33	18:26

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Ligne 41 - Recalages temps parcours

	Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affréte	27,30 €	27,30 €
DHan variation heures produites	26,83	33,60
Impact sur coûts de conduite	732,46 €	917,28 €
Y frais km	0,32 €	0,32 €
DK en variation km produits	0,00	0,00
Impact sur coûts kilométriques	- €	- €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	732,46 €	917,28 €
Impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	769,08 €	963,14 €

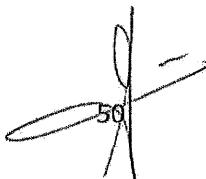


49

Annexe 1.17 Optimisation des doublages du matin et du mercredi midi – ligne 81

• Horaires du service modifié :

sens aller						
	ss traitant	Cars Fort	Cars Fort	Gare-Fort	ALES TAXI	
Période de fonctionnement	Course Billettic	01-686	02-687	03-688		
Type de véhicules		autocar stand byenne capac	autocar standa	VL		
Communes	Zone	Arrêts	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires
Saint Jean du Gard	Z2	LEP Marie C	-	-	-	-
		Poste	6:40	-	-	-
		Mazels	6:42	-	-	-
		Lapiere	-	-	-	-
		Campogis	6:43	-	-	-
		La Font Crou	6:43	-	-	-
		Les Abarines	6:45	-	-	-
Mialet	Z2	Aubignac	6:47	-	-	-
		Les Plans	6:48	-	-	-
		Mialet	6:51	-	-	-
		Lestanier (ex	6:53	-	-	-
		Luziers	6:55	-	-	-
		La Vlgère	6:55	-	-	-
		Le Pradinas	6:58	-	-	-
Générargues	Z1	Le Roucan	7:00	-	-	-
		Ecole	7:01	-	-	-
		Bambousera	-	-	-	-
		Cornadel	-	-	-	-
Anduze	Z1	Péllico	-	-	-	-
Générargues	Z2	Cornadel	-	6:48	-	-
		Bambousera	-	6:50	-	-
		Tilleul	-	-	-	-
		Rhode	7:01	-	-	-
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Z2	La Frigoule	-	6:55	-	-
		Mairie	-	6:56	-	-
		Reigoux	-	6:57	-	-
		Hangar des N	-	6:57	-	-
		Carrefour Ca	-	6:58	-	-
		La Fabrique	-	7:00	-	-
		Camaras	-	7:02	-	-
Saint Jean du Pin	Z1	L'Aire	-	7:03	-	-
		La Barrière	-	7:05	-	-
		Font Bastide	7:05	-	7:05	-
		Blanas	7:06	-	7:06	-
		Cazeville	-	7:06	-	-
		Rouves	-	7:07	-	-
		Le Plos	7:07	-	7:08	-
		Dabias	-	-	-	7:09
		Le Brouzet	7:09	-	7:10	-
		Les Mares	7:11	7:09	7:12	7:12
		Le Provençal	-	7:10	7:13	-
		St Raby	7:13	-	7:14	-
Alès	Z1	Pansera	-	7:14	7:16	-
		Boissier Sauv	-	-	-	-
		Diderot	7:18	7:20	7:21	-
		Dumas	07:20 (b)	7:23 (b)	7:24(b)	-
		Brabo	7:22	-	-	-
		Daudet	-	7:30	-	-
		Gare routière	7:30	-	-	-



50

sens retour					
	ss traitant	Cars Fort	Cars Fort	Cars Fort	
	Course Billettic	10-696	11-697	12-698	
Période de fonctionnement	période scolaire	Me	Me	Me	
Type de véhicules		autocar standard	autocar standard	autocar standard	autobus
Communes	Zone		Horaires	Horaires	Horaires
Alès	Z1	Gare routière	12:00	-	-
		Daudet	-	-	12:04
		Brabo	12:05	-	-
		Bolssier Sauv	-	-	-
		Diderot	-	-	12:17
		Dumas	12:20(b)	12:20(b)	12:20(b)
		Pansera	12:23	12:23	12:23
		St Raby	12:24	12:24	12:24
Saint Jean du Pin	Z1	Le Provençal	12:25	12:25	12:25
		Les Marès	12:26	12:26	12:26
		Le Brouzet	12:27	12:27	-
		Dabias	12:28	12:28	-
		Le Plos	12:29	12:29	-
		Blanas	12:30	12:30	-
		Font Bastide	12:30	12:30	-
		Rouves	-	-	12:28
		Cazevielle	-	-	12:29
		La Barrière	-	-	12:30
		L'Aire	-	-	12:32
		Camaras	-	-	12:33
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Z2	Carrefour Ca	-	-	12:37
		Hangar des M	-	-	12:38
		Reigoux	-	-	12:39
		Mairie	-	-	12:39
		La Frigoule	12:33	-	12:41
Générargues	Z1	Rhôde	12:34	-	12:42
		Tilleul	12:34	-	12:43
		Bambousera	12:35	-	-
		Cornadel	12:36	-	-
Anduze	Z1	Pélico	12:40	-	-
		Cornadel	12:42	-	-
Générargues	Z2	Bambousera	12:44	-	-
		Ecole	12:45 (d)	-	-
		Le Roucan	-	-	-
		Le Pradinas	12:49	-	-
Mialet	Z2	La Vigère	12:49	-	-
		Luziers	12:50	-	-
		Lestanier (ex	12:52	-	-
		Mialet	12:54	-	-
		Les Plans	12:56	-	-
		Aubignac	12:58	-	-
		Les Abarines	12:59	-	-
		La Font Crou	13:02	-	-
Saint Jean du Gard	Z2	Camplongis	13:02	-	-
		Mazel	13:03	-	-
		Lapierre	-	-	-
		La Poste	13:05	-	-
		LEP Marie C	-	-	-

- Impact détaillé sur les unités d'œuvre (€ht, valeur 2020)

Lignes 61, 81 - Optimisations doublages	Année 6	Année 7 et suivantes
Xan coût horaire affrété	27,30 €	27,30 €
Dhan variation heures produites	-177,50	-222,10
Impact sur coûts de conduite	- 4 845,75 €	- 6 063,33 €
Yc frais km autocar standard	0,56 €	0,56 €
Dkc en variation km produits autocar	-5 638,70	-7 054,00
Impact sur coûts kilométriques	- 3 157,67 €	- 3 950,24 €
Impact sur MAD véhicules	- €	- €
sous-total	-8 003,42 €	-10 013,57 €
impact sur Dfo (yc marge et charges de structure)	-8 403,59 €	-10 514,25 €

Annexe 2 – Evolution du covoiturage

Annexe 2.1 Révision des prévisions de passagers transportés par le covoiturage public Ales'Y

PREVISIONS DE VOYAGES PAR SERVICES DE COVOITURAGE

Avenir 6

Hypothèses de fréquentation Covoiturage	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total	Moyenne annuelle Voyages (hors années 1)	Moyenne annuelle Nbre de trajets	Taux de groupage moyen (voyages/tr)
	01/01/2021 31/03/2021	01/09/2021 31/03/2022	01/09/2022 31/03/2023	01/09/2023 31/03/2024	01/09/2024 31/03/2025	01/09/2025 31/03/2026	01/09/2026 31/03/2027	01/09/2027 31/03/2028	01/09/2028 31/03/2029	01/09/2029 31/03/2030	01/09/2030			
Axe St Jean du Gard-Anduze-Alès	0	274	851	2 415	3 622	0	5 433	5 735	5 856	6 037	30 223	3 358	3777,9	0,9
Axe Lézam-St Christol les Alès-Alès	0	266	795	2 182	3 273	0	4 910	5 183	5 292	5 458	27 358	3 039,8043	3419,8	0,9
Axe Massane-Ribaute les Taverne-Saint Christol les Alès-Alès	0	106	340	989	1 484	0	2 226	2 349	2 399	2 473	12 366	1 374,0303	1545,8	0,9
Axe Brignan-Ners-Vézenobres-Alès	0	116	358	1 010	1 515	0	2 273	2 399	2 450	2 525	12 645	1 405,0523	1580,7	0,9
Axe Euzet-Montels-Méjanne les Alès-Alès	0	61	174	460	690	0	1 035	1 092	1 115	1 150	8 777	641,91571	722,2	0,9
Axe Seynes-Brouzet-Les Alès- Les Plans-Mons-Alès	0	236	657	1 690	2 534	0	3 802	4 013	4 097	4 224	21 252	2 361,3213	2656,6	0,9
Axe St Julien de Cassagnac-Rousson-Saintes-Alès	0	329	965	2 608	3 912	0	5 887	6 193	6 324	6 519	32 716	3 635,1612	4089,6	0,9
Axe Bessèges-St Ambronne-Les Mages-St Julian les Rosiers-Alès	0	249	701	1 825	2 737	0	4 106	4 334	4 426	4 562	22 841	2 549,0484	2867,7	0,9
Axe Génouillac-Chamborigaud-Portes-Laval-Pradel-St Martin de Valgalgues-Alès	0	154	428	1 102	1 653	0	2 480	2 617	2 673	2 755	13 862	1 640,2448	1732,8	0,9
Axe Brandon-La Grand Combe-Cendras-Alès	0	122	367	1 013	1 519	0	2 279	2 405	2 456	2 532	12 693	1 410	1586,6	0,9
Total Covoiturage porte à porte						44 100						44 100		1,9
TOTAL VOYAGES COVOITURAGE	0	1 913	5 636	18 293	22 940	44 100	34 410	36 322	37 087	38 234	235 935	26 215	23979,4	1,1

Annexe 2.2 Révision des prévisions de recettes du covoiturage Ales'Y

LES ENGAGEMENTS DU DELEGATAIRE SUR LES RECETTES ET LES FREQUENTATIONS

Avenir 6

DSF MOBILITE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total	Moyenne annuelle (hors années 1)
	01/01/21 31/03/21	01/09/21 31/03/22	01/09/22 31/03/23	01/09/23 31/03/24	01/09/24 31/03/25	01/09/25 31/03/26	01/09/26 31/03/27	01/09/27 31/03/28	01/09/28 31/03/29	01/09/29 31/03/30		
Engagements sur les fréquentations												
Engagements sur les voyages Covoiturage	0	3 138	8 904	24 443	37 645	57 311	54 366	57 253	58 413	50 173	371 647,6	41 294
Engagements sur les recettes (en k€ HT)	0	0	0	0	0	0	32	33	33	34	133	18

Annexe 2.3 Révision des charges prévisionnelles du covoiturage Ales'Y

Covoiturage	Avenir 6											
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Total	Moyenne annuelle (hors années 1)
Données physiques	0	1228	3378	9803	14705	23211	22058	23283	23773	24509	145 946,5	15216
Nbre de trajets covoitureurs	0	1228	3378	9803	14705	23211	22058	23283	23773	24509	145 946,5	15216
Nbre de voyageurs transportés	0	1913	5269	15293	22940	44100	34410	36322	37087	38234	235 568,1	26174
Taux de groupage	#DIV/0!	1,6	1,6	1,6	1,6	1,9	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Synthèse des Charges prévisionnelles en k€ HT												
Indemnisation des covoitureurs Commission BlaBlaCar Daily	0,0	3,3	9,4	30,6	45,9	88,2	68,8	72,6	74,2	76,5	469,5	52,2
Frais de garantie de retour	0,0	3,1	4,3	8,1	9,7	17,6					18,6	9,3
Ss-total Coûts directs	0,0	6,4	13,7	38,7	56,5	105,8	83,0	87,4	89,2	91,8	572,6	63,6
Frais personnel	0,0	37,7	38,0	38,3	38,3	38,7	38,7	39,0	39,0	39,0	346,8	38,5
Frais Applications numériques	0,0	33,3	33,3	0,0	2,1	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	72,7	8,1
Frais Information et promotion	0,0	55,6	8,8	8,8	13,2	13,6	8,8	8,8	8,8	8,8	135,5	15,1
Autres charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,3
Ss-total Frais de structure	0,0	126,6	80,1	47,1	54,3	67,9	47,6	47,9	47,9	47,9	557,2	61,9
Ss-total Charges de MAD matériels Covoit.	0,0	9,5	9,3	9,0	8,8	8,5	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	5,0
Total prévisionnel Charges Covoiturage	0,0	142,6	103,0	94,8	119,6	172,3	130,6	135,3	137,1	139,7	1174,9	130,5
Marge bénéficiaire	0,0	3,9	3,2	2,3	2,7	4,2	3,6	3,7	3,8	3,8	31,4	3,5
TOTAL ENGAGEMENT DE DEPENSES COVOITURAGE	0,0	146,4	106,2	97,1	122,3	176,5	134,2	139,0	140,8	143,5	1206,2	134,0

52



Annexe 3 - Engagements sur les dépenses

• Sur les lignes régulières :

Avenant 4												
(En k€ HT)	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total	Moyenne annuelle (hors annéé 1)
Sous-traitance - Affrètement												
Frais de conduite sous-traitance	1 873,2	2 851,8	2 924,1	2 938,3	2 955,2	2 975,1	2 973,6	2 973,5	2 973,6	2 973,6	28 410,2	2 949,1
Frais Km roulant sous-traitance	875,2	1 401,2	1 441,0	1 459,1	1 457,7	1 453,6	1 452,5	1 452,5	1 452,5	1 452,5	13 897,7	1 446,9
Coût des assurances et réparation sur accident (1)	224,2	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	344,1	3 321,1	344,1
M&D véhicules sous-traités	824,8	1 325,2	1 462,2	1 464,5	1 499,7	1 564,6	1 596,6	1 653,8	1 798,4	1 762,5	14 912,2	1 565,3
Charges de structure	941,8	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	1 415,1	13 677,9	1 415,1
Marge bénéficiaire	248,1	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	372,8	3 603,0	372,8
TOTAL DES CHARGES DE SOUTIEN TRAITEUR	4 987,4	7 713,3	7 899,5	7 933,8	8 044,8	8 125,2	8 154,7	8 211,8	8 316,4	8 320,5	77 827,2	8 093,3
% des charges de structure	24,8%	23,8%	22,8%	22,8%	22,8%	22,8%	22,8%	22,8%	21,7%	21,7%	22,6%	22,4%
Charges du déléguéataire												
Gazole	108,1	167,0	164,7	161,1	159,5	158,8	158,8	158,8	158,8	158,8	1 580,3	161,3
Autres fluides & lubrifiants (ye Art-Blue)	10,1	15,1	15,1	15,1	25,5	15,1	15,1	15,1	15,1	15,1	177,6	16,6
Sous total Energie & fluides	118,2	182,2	179,8	194,3	180,0	173,8	173,9	173,9	173,9	173,9	1 737,9	180,0
Entretien des véhicules (Main d'œuvre)	44,1	66,3	66,2	68,3	68,3	68,3	68,3	68,3	70,3	70,3	658,5	68,3
Entretien pièces et fournitures MR	22,3	34,4	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3	331,3	34,3
Entretien sous-traitance MR	100,3	152,3	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	152,2	1 470,2	152,2
Lavage et nettoyage	28,0	43,1	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	415,0	43,0
Pneumatiques	8,4	12,9	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	123,0	12,8
Sous total entretien	203,1	308,9	308,5	310,6	310,6	310,6	310,6	312,7	312,7	312,7	2 999,0	310,7
TOTAL FRAIS KILOMÉTRIQUES	321,3	491,1	488,3	490,4	504,8	498,6	498,6	484,5	486,6	486,6	4 736,8	490,6
FRAIS PERSONNEL DE CONDUITE												
Assurances véhicules	28,6	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	38,8	377,7	38,8
Réparation suite à accidents (1)	13,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	192,6	20,0
Vandalisme véhicules	1,9	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	27,8	2,9
TOTAL FRAIS A-R-V	43,5	61,8	61,6	696,2	61,6							
TOTAL CHARGES TRANSPORT	6 195,4	9 544,2	9 833,6	9 902,4	9 979,7	10 001,6	10 082,2	10 169,3	10 181,3	10 181,3	95 689,5	9 941,0
Frais du service Exploitation												
Frais Personnel services techniques (2) (3)	73,4	107,9	108,8	108,6	108,6	101,2	95,5	96,8	97,8	97,8	996,8	102,8
Frais Personnel d'exploitation (2)	239,1	362,7	383,9	366,6	357,7	356,6	355,2	357,6	359,6	359,6	3 476,5	359,7
Véhicules de service (hors incidence investissements)	28,5	41,6	41,6	41,6	41,6	42,3	41,6	41,6	41,6	41,6	403,9	41,7
Maintenance Bétaillée	21,8	32,4	32,4	78,9	80,2	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	300,5	31,0
Maintenance SAER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hébillement	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	93,5	9,4
Maintenance des points d'arrêt	9,4	14,0	14,0	14,1	14,0	14,0	14,1	14,0	14,0	14,0	136,0	14,1
Frais divers d'exploitation	3,9	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	56,1	5,8
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION	385,2	573,8	575,0	625,2	627,5	630,1	632,2	631,8	633,2	637,3	5 683,3	654,2
Frais commerciaux												
Frais Personnel services commerciaux (2)	145,2	214,5	214,9	217,2	217,2	218,0	218,0	218,7	220,3	220,3	2 104,3	217,7
Autres frais commerciaux	259,4	224,0	220,7	205,4	237,1	230,8	230,8	241,8	230,3	230,3	2 297,3	228,8
Manifestations ponctuelles programmées	0,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	72,0	8,0
TOTAL FRAIS COMMERCIAUX	405,6	445,5	443,6	430,6	482,2	459,5	456,9	457,5	470,2	458,7	4 483,5	453,7
Frais généraux												
Frais Personnel de structure générale (1) (4)	132,3	200,1	200,1	191,3	176,2	176,2	177,3	177,3	178,1	178,1	1 787,0	183,9
Tarifage et Locaux	59,6	89,3	89,3	65,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	89,3	863,6	89,3
Impôts et taxes	28,4	49,9	51,5	50,3	50,4	50,7	51,9	51,4	50,1	49,2	493,8	50,8
Autres frais généraux	90,0	144,1	143,9	148,7	163,3	132,7	155,1	160,1	148,3	152,9	1 456,6	151,4
Assistance technique & Frais de siège	321,7	482,8	482,4	489,6	490,1	494,1	495,8	495,5	495,6	499,1	4 759,3	493,0
TOTAL FRAIS GENERAUX	837,9	989,3	971,1	984,0	989,8	984,7	984,5	986,8	981,0	986,2	9 351,5	988,2
TOTAL DES FRAIS DE STRUCTURE												
Coûts de MAD du matériel roulant	151,9	227,9	245,1	227,2	215,7	237,3	277,9	248,4	248,4	248,4	2 230,9	231,0
Incidence investissements autres matériels	81,8	124,7	143,9	45,4	47	112,1	101,5	89,4	87,3	74,4	857,2	86,2
TOTAL INCIDENCE INVESTISSEMENTS	233,7	352,6	389,0	273,6	211,0	349,4	379,4	337,8	291,1	270,7	3 088,1	317,2
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT LR												
Marge bénéficiaire	150,1	244,0	253,5	253,2	253,5	255,0	257,1	257,4	259,1	259,1	2 586,8	254,7
TOTAL ENGAGEMENT DE DEPENSES LR	8 014,0	12 127,5	12 454,6	12 416,4	12 545,785	12 591,601	12 607,6	12 604,6	12 673,0	12 673,0	12 504,7	12 492,0

• Sur les lignes TAD :

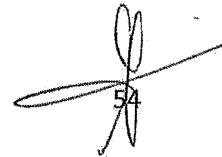
SYNTHESE ECONOMIQUE DES LIGNES EN TRANSPORT A LA DEMANDE

LIGNES DE TRANSPORT A LA DEMANDE	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	Total	Moyenne annuelle (hors annéé 1)
Engagements sur les dépenses (en k€ HT)												
Engagements sur les dépenses LR et TAD	8 037,7	12 164,7	12 472,4	12 438,9	12 456,2	12 587,4	12 633,4	12 649,7	12 737,2	12 715,5	120 893,2	
Engagements sur les dépenses Covolttage	0,0	148,4	106,2	97,1	122,3	176,5	134,2	139,0	140,8	143,5	1 206,2	
Engagements sur les dépenses Vélos	57,6	77,4	77,2	92,7	91,4	91,5	98,7	79,8	80,1	79,0	825,3	
Engagements sur les dépenses Trottinettes	0,0	16,3	9,1	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,2	
Total des engagements sur les dépenses	8 095,3	12 404,8	12 664,9	12 636,6	12 670,0	12 865,6	12 866,3	12 866,5	12 958,1	12 938,1	122 967,9	

• Sur l'ensemble des services

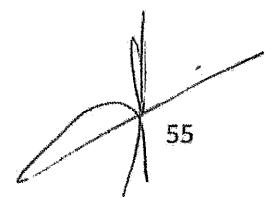
Annexe 4 - Synthèse des engagements sur les recettes d'exploitation et les fréquentations de l'ensemble des services de mobilité

LR, TAD, Covolturage, Vélos, Trottinettes	AVENANT 6										Total
	Année 1 01/01/21 31/08/21	Année 2 01/09/21 31/08/22	Année 3 01/09/22 31/08/23	Année 4 01/09/23 31/08/24	Année 5 01/09/24 31/08/25	Année 6 01/09/25 31/08/26	Année 7 01/09/26 31/08/27	Année 8 01/09/27 31/08/28	Année 9 01/09/28 31/08/29	Année 10 01/09/29 31/08/30	
	Engagements sur les fréquentations										
Engagements sur les voyages LR et TAD	1 733 092	2 836 203	2 959 090	2 854 608	2 932 529	3 001 751	3 065 998	3 130 271	3 149 268	3 167 978	28 830 787
Engagements sur les voyages Covolturage	0	3 139	8 904	24 443	37 645	67 311	54 366	57 253	58 413	60 173	371 648
Total des engagements sur les voyages	1 733 092	2 839 342	2 967 994	2 879 081	2 970 174	3 069 082	3 120 364	3 187 524	3 207 681	3 228 151	29 202 436
Engagements sur les recettes (en k€ HT)											
Engagements sur les recettes d'exploitation LR et TAD	645,8	1 055,6	1 100,9	1 074,7	1 102,2	1 126,4	1 148,6	1 170,7	1 179,4	1 188,0	10 792,3
Engagements sur les recettes Covolturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	32,4	33,0	33,3	33,9	132,7
Engagements sur les recettes Vélos	43,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	66,3	639,8
Engagements sur les recettes Trottinettes	0,0	4,6	4,6	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7
Total des engagements sur les recettes	689	1 126	1 172	1 143	1 168	1 193	1 247	1 270	1 279	1 288	11 575,6



52

Annexe 8 - Délibération d'autorisation de signature du Président



55